

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ



LE MOT DU PRÉSIDENT

Sursis probatoire, peine alternative, crédit de peine, libération sous contrainte, confusion des peines, jugement ab initio... ces termes et notions propres au monde judiciaire semblent souvent absconses au grand public. L'univers de la prison est un domaine que peu d'entre nous sommes amenés à connaître. Pour beaucoup, les prisonniers, les délinquants, les criminels sont des personnes qui sont loin de nous, dont le sort ne nous concerne pas, des personnes invisibles qui n'existent que dans les journaux télévisés. L'appréciation du monde judiciaire est faite d'idées reçues et de projections éloignées de la réalité.



Félix DE BELLOY
Président de l'Îlot

Sylvain Lhuissier qui a participé à la création de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle, l'ATIGIP, et auteur de l'excellent livre « Décarcérer », interroge notre méconnaissance et nos préjugés sur le monde judiciaire : connaissons-nous le nombre d'établissements pénitentiaires en France ? Où se trouvent-ils ? Qui les occupe ? Quelles y sont réellement les conditions de vie ? Et surtout quel est le coût de l'incarcération, le coût humain, le coût financier, le coût véritable pour la société entière ? Car, contrairement à la croyance qui veut que la détention n'impacte que les infracteurs et leur famille, mettre des gens en cellule nous atteint tous. Il est nécessaire de repenser l'emprisonnement comme réponse principale à l'infraction.

L'incarcération nous concerne tous car la prison n'est pas garante d'une non-réitération de crime ou délit. Lorsque ces personnes n'arrivent pas à se réinsérer à leur sortie et récidivent, elles créent de nouvelles victimes et participent à un sentiment d'insécurité dans la société. Sans accompagnement, 63 % des sortants de prison récidivent dans les 5 ans. C'est un coût humain trop élevé. Réinsérer les personnes condamnées, ou accueillir des peines alternatives qui génèrent deux fois moins de récidive, c'est offrir une seconde chance aux infracteurs, leur permettre de refaire société et rendre cette dernière plus sûre.

S'agissant du coût financier, l'ATIGIP a fourni des données très intéressantes dans son « Étude des impacts économiques de la réinsertion professionnelle et de la récidive des sortants de prison »* publiée en mars 2023. En s'appuyant sur les chiffres de sortants de prison et sur les coûts des divers parcours judiciaires qu'ils peuvent emprunter, allant de la réinsertion à la réincarcération, cette étude estime qu'un sortant de prison, qui est de nouveau condamné à une peine d'enfermement, coûte presque 30 000 € en frais d'enquête et d'instruction à la société. Cela lui permet d'avancer que le coût public annuel de la récidive s'élève à 1,4 milliards d'euros.

Humainement, financièrement, les coûts de la récidive ne sont pas acceptables. La mission de réinsertion que l'Îlot accomplit depuis plus de 50 ans n'est pas qu'en faveur des sortants de prison, elle bénéficie aussi à nous tous qui constituons la société. Ceux que notre association accompagne récidivent deux fois moins. Aussi nous avons imaginé en 2021 un plan de développement stratégique pour accueillir un nombre toujours plus grand de personnes sous main de justice. C'est ainsi que, fidèles à ce que nous avons annoncé dans nos perspectives 2022 pour l'année 2023, nous avons continué à mettre en place des projets de réinsertion innovants. L'Îlot a été lauréate de plusieurs appels à projets et a créé de nouveaux dispositifs de retour en emploi, en Île-de-France, dans Les Hauts-de-France et en région Sud. En parallèle ce sont deux structures de suivi de soins qui ont vu le jour. Grâce à tout cela nous accompagnons toujours davantage de bénéficiaires. Ainsi en un an, c'est près de 14% de personnes en plus qui ont pu être accueillies.

Nous ne cessons d'interroger nos actions et nos résultats pour être toujours plus efficaces et pertinents dans cette mission essentielle qu'est la nôtre : favoriser la réinsertion et lutter contre la récidive. Je tiens à saluer nos donateurs, mécènes, partenaires, salariés et bénévoles qui rendent cette démarche possible.

* Étude réalisée par le cabinet de conseil et de recherche en impact social Koreis pour l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle.

LEXIQUE

Contrôle judiciaire

Dans l'attente de son jugement, la personne mise en examen est soumise à quelques obligations : interdiction de conduire, de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter un type de lieu, obligation de soins... Il s'agit d'une mesure alternative à la détention provisoire.

Désistance

La désistance est le processus par lequel une personne sort de la délinquance ou de criminalité.

Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), souvent connue sous le nom de « bracelet électronique »

La Détention à domicile sous surveillance électronique est une peine qui peut être prononcée à titre d'exécution d'une peine par le tribunal correctionnel ou à titre d'aménagement d'une peine d'emprisonnement ferme. Un bracelet électronique est posé et permet la surveillance de la personne qui s'engage à rester à son domicile (ou hébergée dans une association comme l'Îlot) à certaines heures fixées par le juge (par exemple de 19 h à 8 h du matin). Si elle sort en dehors des heures fixées, un surveillant pénitentiaire est aussitôt averti par une alarme à distance.

Juge de l'application des peines (JAP)

Juge ayant en charge de déterminer les modalités d'exécution des peines restrictives ou privatives de liberté et de veiller à leur exécution, en prison ou à l'extérieur.

Libération conditionnelle (LC)

La personne détenue est remise en liberté avant la fin de sa peine ; elle n'est plus « sous écrou ». Cet aménagement de peine sans écrou est assorti de certaines obligations judiciaires destinées à prévenir la récidive.

Personne placée sous main de justice (PPSMJ)

Se dit d'une personne qui exécute une peine en milieu fermé (la prison) ou en milieu ouvert (aménagement de peine, peine alternative ou peine complémentaire à la prison) ou qui, dans l'attente de son jugement, est placée en détention provisoire (ou bénéficie d'une alternative comme le contrôle judiciaire).

Placement à l'extérieur (PE)

Pour travailler, être soignée ou mener à bien un projet d'insertion, la personne détenue est autorisée à quitter à certaines heures son lieu d'hébergement (situé dans un centre de formation, de santé, ou une association conventionnée par le SPIP). Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel elle est soumise à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

Public justice

Cette expression représente les personnes qui sortent de prison ou sont encore sous une mesure judiciaire.

Semi-liberté

La semi-liberté est un aménagement de peine sous écrou qui permet à une personne condamnée de quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité ou une recherche professionnelle, une formation ou de s'investir dans un projet de réinsertion. Chaque jour, l'activité terminée, la personne est incarcérée dans un centre de semi-liberté ou dans un quartier spécifique de l'établissement pénitentiaire.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le SPIP, service déconcentré de l'Administration pénitentiaire au niveau départemental, intervient à la fois en prison et à l'extérieur, auprès des personnes ayant des obligations judiciaires à respecter. Il a une mission de contrôle et d'appui à la réinsertion, dans un objectif de prévention de la récidive.

Sortie positive

Personne sortant d'un établissement de l'Îlot avec des perspectives d'emploi, de formation ou de logement.

Suivi socio-judiciaire (SSJ)

La personne condamnée à un suivi socio-judiciaire, comme peine principale ou complémentaire à la prison, doit respecter diverses obligations destinées à prévenir la récidive : obligation de soins, etc. Parmi ces obligations peut figurer le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Sursis probatoire

La loi du 23 mars 2019 de réforme pour la justice fusionne la contrainte pénale, le sursis avec mise à l'épreuve et le sursis-TIG en une unique mesure de probation : « le sursis probatoire ». Ce nouveau sursis reprend le mécanisme du sursis avec mise à l'épreuve, mais en permettant son adaptation aux circonstances et à la personnalité de la personne condamnée.

Travail d'intérêt général (TIG)

Le travail d'intérêt général est un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure de plus de 16 ans, et volontaire. Il permet de sanctionner la personne condamnée, mais d'éviter l'effet désocialisant de l'emprisonnement et de favoriser son insertion sociale. Un TIG peut être prononcé pour les délits punis d'une peine d'emprisonnement et pour certaines contraventions de cinquième classe ; mais également en cas de mise à l'épreuve dans le cadre d'une peine d'emprisonnement avec sursis, la mesure est alors appelée « sursis TIG ».

SOMMAIRE

- 4** Lexique
- 6** 2023 en images
- 8** L'Îlot en bref : chiffres clés de 2023
- 10** Les 4 piliers de la réinsertion
 - 14** CHRS Chemin Vert
 - 16** CHRS les Augustins
 - 18** CHU la Passerelle
 - 20** CHRS Thuillier
 - 22** CHRS Val-de-Marne
- 24** Se réinsérer par l'emploi
 - 26** Les Ateliers de l'Îlot
 - 28** Les Ateliers Qualification-Insertion
 - 29** L'antenne de l'Îlot dans le Var
- 30** L'accès aux soins, un pilier pour se réinsérer durablement
- 32** Nos moyens humains
- 33** Nos ressources financières
- 34** Perspectives : la poursuite du plan de développement stratégique

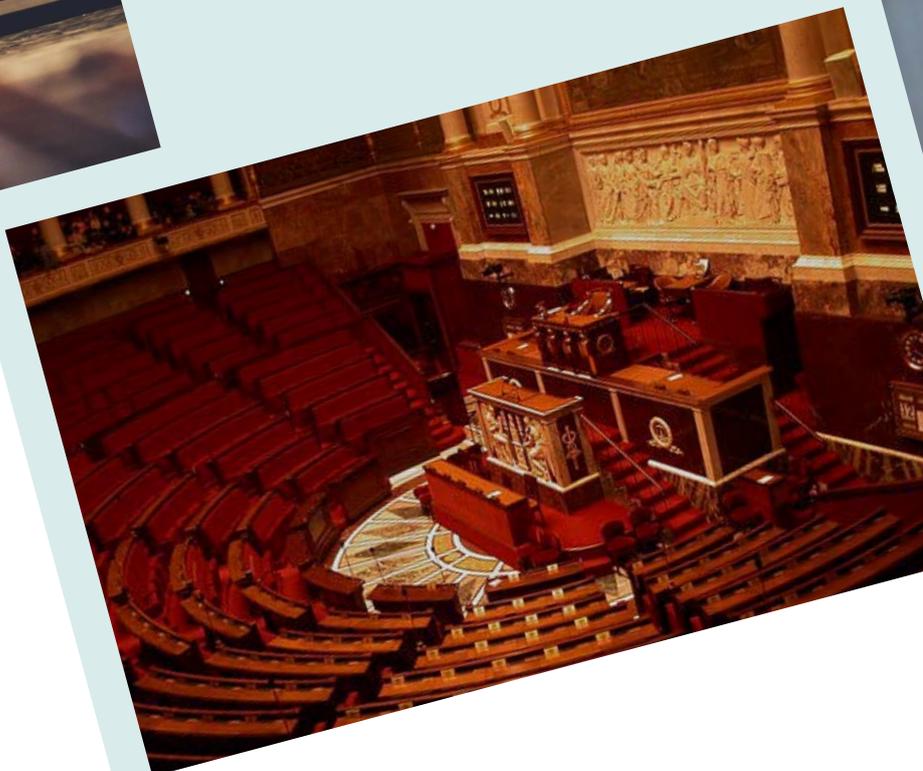


2023 EN IMAGES

JANVIER

INTERNET EN PRISON

L'Îlot rejoint le collectif #InternetEnPrison constitué d'acteurs du monde prison-justice : organisations professionnelles, associations intervenant auprès des personnes détenues ou sortant de prison, organisations de défense des droits fondamentaux. Le collectif réclame l'accès à Internet en prison. Sans cet outil, il est impossible aux personnes détenues d'initier avant leur libération les démarches nécessaires à leur réinsertion, comme la recherche d'emploi ou de logement.



FÉVRIER

DON EN CONFIANCE

La labélisation « Don en confiance » de l'Îlot a été renouvelée et ce pour trois ans. La transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds de l'Îlot sont reconnues et approuvées depuis 1996 par ce label garant de la rigueur de gestion des associations.

MAI

AUDITION DE L'ÎLOT AU SÉNAT

L'Îlot a été successivement sollicitée par le Sénat sur la question du Placement à l'extérieur, puis par l'Assemblée nationale sur celle des alternatives à la détention et l'éventuelle création d'un mécanisme de régulation carcérale. Ces auditions témoignent de l'importance croissante de l'Îlot comme alliée de l'Administration pénitentiaire dans la réinsertion du public justice.

JUIN

SÉMINAIRE

Les salariés de l'Îlot se sont retrouvés pendant deux jours pour partager tables rondes et ateliers collaboratifs. Il a été question de l'avenir de notre association pendant ce séminaire où nous avons exposé les premières concrétisations de notre plan de déploiement, des chantiers en cours de réalisation et de ceux qui sont en germination.



JUILLET

DISPOSITIF LITS HALTE SOINS SANTÉ MOBILE

Le dispositif Lits halte soins santé (LHSS) mobile est lancé pour compléter le LHSS résidentiel. Il est conçu pour aller à la rencontre des hommes et femmes en situation de grande précarité médico-psycho-sociale, afin de leur permettre d'accéder à un suivi médical et de réintégrer le tissu social.

OCTOBRE

« EN ROUTE VERS L'EMPLOI »

Ce nouveau dispositif s'inscrit dès la détention et se poursuit après la sortie pour compléter l'accompagnement initié en prison, via des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels pour favoriser le retour en emploi du public justice.

JUILLET

COLOCATION THÉRAPEUTIQUE

L'Îlot a lancé un projet inédit en France dans le domaine de la réinsertion d'un public d'anciens détenus atteints de troubles psychiques : la colocation thérapeutique. Le but est de les aider à se saisir pleinement de leur quotidien pour reprendre pied dans le monde en dehors de la prison. Une santé recouvrée est un pilier pour une réinsertion durable et sans récive.

NOVEMBRE

CRÉATION D'UN ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION DANS LE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BEAUVAIS

L'Îlot a remporté un appel à projets concernant la création d'un Atelier et chantier d'insertion en milieu carcéral (ACI). Cet ACI, permet à des détenus du centre pénitentiaire de Beauvais de se former au recyclage d'articles textiles et de bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif qui facilite le processus de réinsertion après la prison.

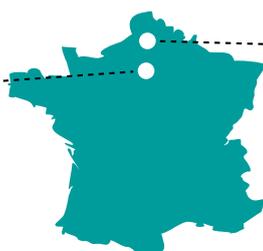
L'ÎLOT EN BREF

Créée en 1969, l'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande détresse, en particulier lorsqu'elles sortent de prison ou qu'elles sont encore sous main de justice. L'association les suit dans leur démarche personnelle et volontaire pour retrouver une place dans la société, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

ÎLE-DE-FRANCE

- CHRS Chemin Vert
- Hébergement en diffus
- CHRS Val-de-Marne

HÉBERGEMENT

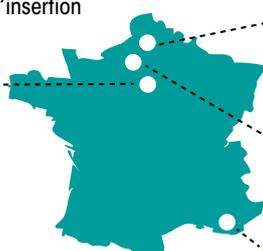


- Intermédiation locative
- CHU La Passerelle
- CHRS Thuillier
- CHRS Les Augustins
- Colocation thérapeutique
- Lits halte soins santé résidentiel et mobile

ÎLE-DE-FRANCE

- Atelier Qualification-Insertion
- Accompagnement vers l'emploi
- Atelier Qualification-Insertion
- Ateliers et chantiers d'insertion
- TIG pédagogiques
- Accompagnement vers l'emploi

DISPOSITIFS POUR L'EMPLOI



- Atelier Qualification-Insertion
- Ateliers et chantiers d'insertion
- Accompagnement vers l'emploi
- TIG pédagogiques
- Atelier et chantier d'insertion
- Accompagnement vers l'emploi
- TIG pédagogiques

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.
CHU : Centre d'hébergement d'urgence.

CHIFFRES CLÉS



1 544 personnes accompagnées



1 222 hommes seuls



8 mois durée moyenne d'accompagnement

137 femmes seules

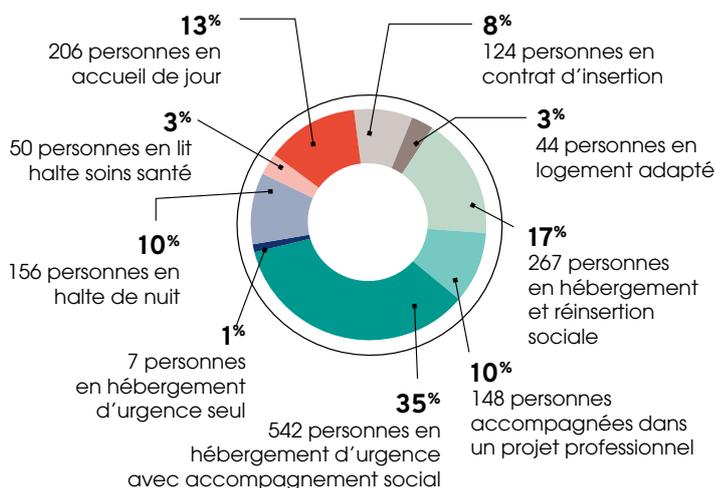


64 610 repas servis

35 couples

150 familles

9 modalités d'accueil et d'accompagnement ont été déployées dans nos différents établissements :



ACCOMPAGNER LE PUBLIC JUSTICE

L'association l'Îlot a développé une expertise reconnue par les acteurs publics (Administration pénitentiaire, acteurs de l'emploi et des affaires sociales) dans l'accompagnement des personnes sortant de prison ou sous main de justice.

L'enjeu est de taille puisque :

- un peu plus de 248 000 personnes sont suivies par l'Administration pénitentiaire, dont les deux tiers exécutent leur peine en dehors de la prison*.
- près de la moitié des personnes condamnées en 2023 étaient des récidivistes*.

Pour répondre à cet enjeu, l'Îlot est convaincue qu'il est essentiel de mettre en place des outils de réinsertion au plus tôt de l'exécution de la peine pour prévenir la récidive. Pour mener à bien ce travail de construction pendant et après la prison, l'Îlot se positionne sur plusieurs axes.

Travailler de concert avec l'Administration pénitentiaire

Grâce à des conventions, comme celle signée en 2021 avec l'ATIGIP, qui accorde à l'Îlot une habilitation nationale pour l'accueil de TIGistes, le nombre de personnes condamnées à cette alternative à l'incarcération pouvant bénéficier de notre accompagnement est en constante évolution.

*Les chiffres clés de la Justice, édition 2023

Dans le même élan, nous avons développé de nouveaux dispositifs, comme les TIG pédagogiques, afin que cette peine permette de préparer concrètement un projet professionnel...

Tisser des liens avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation

Faire connaître nos dispositifs de retour vers l'emploi et d'hébergement, comme la qualité de notre méthode d'accompagnement, permet aux Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), d'orienter vers nous des personnes sous main de justice désireuses d'intégrer un parcours de réinsertion.

Favoriser la dynamique dedans-dehors

Aller dans les murs des établissements pénitentiaires donne la possibilité de rencontrer des personnes incarcérées et d'initier la première impulsion vers un parcours de réinsertion, parcours qui pourrait se poursuivre dehors, après la sortie, en intégrant par exemple une de nos structures d'insertion. Lors de ces rencontres ces structures, comme les conditions pour les intégrer sont exposées. Cette dynamique dedans-dehors est renforcée par nos nouveaux dispositifs implantés dans les enceintes des prisons comme l'ACI de recyclage textile dans le centre pénitentiaire de Beauvais ou bien le projet « En route vers l'emploi » qui se déploie notamment dans la Maison d'arrêt de Villepinte.

CHIFFRES CLÉS JUSTICE

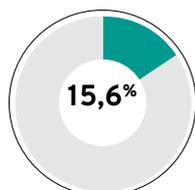
Depuis sa création, l'Îlot donne la priorité au public justice



Part du public justice

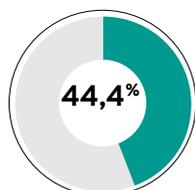
55% dans nos CHRS, chantiers d'insertion et dispositifs d'accès à l'emploi

14% dans notre CHU et nos places d'urgence en CHRS



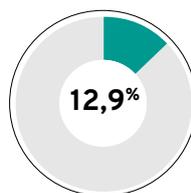
Aménagement de peine

- Semi-liberté : 2,9 %
- Détention à domicile sous surveillance électronique : 1,2 %
- Liberté conditionnelle : 1,5 %
- Placement à l'extérieur : 10 %



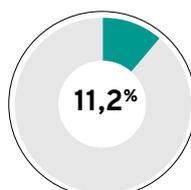
Peine alternative à la prison

- Sursis mise à l'épreuve (SME) : 27,3 %
- Travail d'intérêt général (TIG) : 10,3 %
- Contrainte pénale : 6,8 %



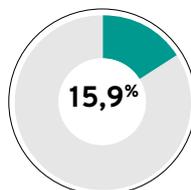
Peine terminée

- Dans les 6 mois qui ont suivi leur sortie de prison : 3,5 %
- Après une condamnation par le passé non connue des équipes de l'Îlot : 9,4 %



Peine principale ou complémentaire en dehors de la prison

- Suivi socio-judiciaire : 8,5 %
- Placement sous surveillance électronique mobile : 2,7 %



Dans l'attente d'un jugement

- Contrôle judiciaire : 4,1 %
- Assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) : 3,9 %
- Prévenu : 7,9 %

LES 4 PILIERS D'UNE RÉINSERTION RÉUSSIE ET DURABLE

En 2023 l'Îlot a accompagné plus de 1 500 personnes en grande précarité dont du public justice dans leur parcours de réinsertion. Les résultats sont positifs : grâce à l'Îlot, ce sont des centaines de personnes qui ont réussi à décrocher qui un emploi, qui un logement autonome, qui la formation souhaitée, qui des liens apaisés avec leurs enfants.

Ces résultats sont **les fruits de la méthode l'Îlot, une méthode d'accompagnement à la fois global et personnalisé. Global, car il vise à restaurer les 4 piliers indispensables à une réinsertion réussie** : le logement, l'emploi, la santé et les liens sociaux, familiaux. **Personnalisé car il s'adapte à la singularité de chacun** et travaille avec la personne accompagnée à surmonter ce qui fait obstacle à sa réinsertion.

LE LOGEMENT

La mise à l'abri est un besoin vital. C'est d'ailleurs la mission historique de l'Îlot. Pour accueillir des personnes sans toit, l'Îlot dispose de cinq dispositifs d'hébergement.

Quatre Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), à Amiens et en Île-de-France, qui ont pour mission d'assurer l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale d'hommes et de femmes seuls, de couples ou de familles. Grâce aux conventions signées avec l'Administration pénitentiaire, ces dispositifs d'hébergement sont habilités à recevoir des personnes en aménagement de peine, qu'elles soient placées en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), en Placement à l'extérieur (PE), en Travail d'intérêt général (TIG), Libération conditionnelle (LC) ou en attente d'un jugement.

Un Centre d'hébergement d'urgence (CHU), à Amiens, qui accueille des personnes sans domicile, notamment celles sortant de prison, sans solution de logement et ayant besoin d'une domiciliation, grâce à une convention signée avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Un accueil de jour permet aux femmes et aux hommes de prendre un repas chaud, une douche, de parler avec un travailleur social s'ils le souhaitent. Les orientations sont effectuées par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) pour tout ce qui concerne l'urgence et la mise à l'abri, et par le SPIP pour le public justice quittant la maison d'arrêt d'Amiens. Une halte de nuit vient compléter ce dispositif d'urgence, notamment lors de périodes hivernales.

Cette mise à l'abri - qui est un véritable soulagement pour le public accueilli - n'est qu'**une étape vers l'accès à un logement autonome**. Car l'Îlot a pour dessein la réinsertion durable dans la société de ses bénéficiaires. Aussi, en plus de l'accompagnement socio-éducatif de ces derniers, l'Îlot a mis en place des procédures pour faciliter leur accès au logement individuel.

- **L'intermédiation locative (IML) à Amiens**, où des personnes très proches de l'autonomie sont logées dans des T1 ou T2, ayant le statut de sous-locataires. Elles bénéficient d'un accompagnement social vers une solution pérenne de logement.
- **Le logement en diffus en Île-de-France**, qui permet d'appivoiser étape par étape un retour dans un logement individuel, qu'il soit du parc social comme du parc privé.

De plus, afin d'éviter que cette prise d'autonomie ne soit un échec, les travailleurs sociaux préparent les résidents à la gestion du budget, à économiser pour faire face au dépôt de garantie, au premier loyer, à l'achat de mobilier nécessaire. Ils les accompagnent également dans les démarches administratives d'ouverture des compteurs de gaz, eau, électricité, de souscription du contrat d'assurance, etc.

Toutefois quand des raisons de très grande fragilité ne permettent pas d'envisager un logement autonome, les travailleurs sociaux cherchent des solutions de logement adapté à la situation de la personne concernée, telles que les pensions de famille, les structures médico-sociales, les maisons maternelles, les résidences sociales ou résidences accueil.

1 544

personnes accompagnées en 2023

55%

de public justice dans nos CHRS, chantiers d'insertion et dispositifs d'accès à l'emploi

LES CHIFFRES 2023 DE L'HÉBERGEMENT

	CHRS LES AUGUSTINS	CHRS CHEMIN VERT	CHRS VAL-DE-MARNE	CHRS THUILLIER	CHU LA PASSERELLE
Places d'hébergement de réinsertion	20	60	43	53	-
Places en pension de famille	20	-	-	-	-
Places en logements en IML	14	-	-	-	-
Places d'urgence	2	-	-	-	65
Nos résidents en 2023					
Personnes hébergées et accompagnées	142	89	56	89	896
Personnes sortant de prison ou sous main de justice	46 %	100 %	7 %	10 %	14 %
Âge moyen (personnes majeures)	47	41	35	39	37
Durée moyenne du séjour	13	19	20	11	6
Leur réussite :	59 %	44 %	50 %	76 %	61 %
• Personnes sorties avec un logement					
• Personnes sorties ayant trouvé un emploi ou une formation	22 %	59 %	71 %	21 %	16 %

IML : Intermédiation locative

L'EMPLOI OU LA FORMATION

L'accès à l'emploi est un des piliers nécessaires à une réinsertion durable et réussie. Celui-ci permet de resocialiser, d'avoir des revenus et de prétendre à un logement autonome.

L'Îlot est convaincue de l'efficacité de l'insertion par l'activité économique et a mis en place de nombreux outils pour que **les personnes accompagnées construisent un projet professionnel réaliste** en accord avec leurs compétences et leurs aspirations. Cela débute par une évaluation des savoirs de bases, des rendez-vous individuels pour analyser la situation et bâtir un plan d'action personnalisé. S'ajoutent des ateliers collectifs pour apprendre - ou réapprendre - les codes de l'entreprise, à faire un CV, à chercher des offres d'emploi et savoir y répondre.

En 2023 l'Îlot s'est munie de nouveaux dispositifs pour faciliter l'intégration de son public dans le monde du travail. Aux TIG pédagogiques sont venus s'ajouter d'autres projets comme « En route vers l'emploi ». L'Îlot forme aussi à plusieurs métiers via ses Ateliers et chantiers d'insertion (codage informatique, restauration collective, mécanique, carrosserie, maraîchage) auxquels s'ajoute la valorisation textile via le dernier ACI ouvert dans le Centre pénitentiaire de Beauvais. Ses Ateliers Qualification-Insertion délivrent le diplôme reconnu par l'État d'agent polyvalent de restauration.



LA SANTÉ

Être en bonne condition physique et mentale est requis pour retrouver son autonomie.

Le public accompagné par l'Îlot est en grande précarité, dont une partie sort de prison. Du fait de leurs parcours et leurs histoires souvent difficiles, beaucoup de ces personnes présentent de multiples soucis de santé : une fragilité psychologique, des problèmes somatiques, diverses addictions, etc. La vie d'errance, l'incarcération sont autant de facteurs d'aggravation de ces problèmes.

L'accompagnement administratif assuré par les travailleurs sociaux permet à nos résidents de recouvrer leurs droits et d'accéder à des soins médicaux. Pour leur **faciliter un suivi personnalisé et pertinent, les équipes de l'Îlot entretiennent des liens étroits avec des professionnels de santé spécialisés**, tels que l'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC), le Centre d'accueil psychiatrique (CAP) Bastille, l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS), des Centres médico-psychologiques (CMP), etc. Pour le traitement des addictions des personnes accompagnées, les équipes de l'association ont noué d'autres partenariats avec des structures spécialisées comme les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et des Centres de soins, d'accompagnement, et de prévention en addictologie (CSAPA) pour faciliter l'accompagnement vers le sevrage. **C'est non seulement nécessaire pour envisager une réinsertion durable dans la société mais le suivi médical peut également faire partie des obligations judiciaires des personnes qui sont encore sous main de justice.**

Surmonter des troubles psychologiques ou addictifs, recouvrer une bonne santé sont des conditions incontournables pour pouvoir entreprendre un travail de reconstruction et de réinsertion. Ce sujet est d'autant plus important qu'il fait partie intégrante du plan de développement de l'association. Ainsi **en 2023 en plus de ces partenariats et de son dispositif Lits halte soins santé - désormais qualifié de « résidentiel » - l'Îlot a créé deux nouveaux dispositifs de soins : Lits halte soins santé mobile et la Colocation thérapeutique.**

LES LIENS SOCIAUX ET FAMILIAUX

Les personnes accompagnées par l'association ont le plus souvent une estime et une confiance en eux très dégradées, elles se sentent isolées et éprouvent des difficultés à nouer des liens positifs. Pour les aider à surmonter cette vision négative d'eux-mêmes et réapprendre la joie éprouvée lors de moments collectifs, **les travailleurs sociaux organisent de nombreuses activités sportives, culturelles, ludiques.** Ce qui pourrait en apparence sembler superflu est essentiel pour créer du lien entre les résidents, les équipes de l'Îlot et le reste de la société.

Les liens familiaux sont aussi mis à mal par l'incarcération ou l'errance. Les parents qui sont accueillis dans nos CHRS reçoivent **un accompagnement à la parentalité.** Une aide non négligeable pour ces personnes qui ont pour la plupart connu les violences intra-familiales et ont besoin de ressources extérieures pour découvrir les bons positionnements ou se sentir légitimes dans leur rôle.



SPIRALE DE LA PRÉCARITÉ DÉJOUÉE PAR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

Les difficultés que rencontrent les personnes en situation de précarité s'entremêlent. Il faut des ressources pour prétendre louer un logement. Il faut une adresse pour décrocher un emploi ou percevoir des allocations. Pour avoir un emploi il faut être en bonne santé. Pour être en bonne santé il faut avoir accès à ses droits et un lieu pour recevoir des soins. Pour faire des démarches il faut savoir utiliser internet et avoir un bon moral. Pour avoir un bon moral il faut avoir des liens sociaux positifs, ne pas être isolé ou en situation de précarité, etc. **Les freins sont multiples, se nouent entre eux et réclament un appui solide, une aide compétente pour réussir à les lever.**

Après un bilan de la situation de chacun sur le plan administratif, professionnel, financier, médical et familial, les travailleurs sociaux des Centres d'hébergement, des dispositifs de retour à l'emploi ou des dispositifs de suivi de soins, organisent des rendez-vous individuels pour aider les personnes accompagnées à restaurer ce qui est fragile, pour observer et encourager les évolutions. En dehors de ces moments réguliers et planifiés les équipes de l'Îlot restent accessibles aux sollicitations des bénéficiaires. **Leur écoute, leur professionnalisme et leur bienveillance sont moteurs pour les personnes qu'ils accompagnent.**



Peu après son arrivée au CHRS Chemin Vert Monsieur B. est atteint de tuberculose et est hospitalisé pendant un mois et demi en soins intensifs. Pendant ce temps sa place au CHRS lui est gardée, et l'équipe poursuit son accompagnement. Guéri mais physiquement diminué, la suite administrative de sa situation fait l'objet de réflexion de la part de l'assistante sociale de l'hôpital et des travailleurs sociaux de l'Îlot. Monsieur B. est limité dans le champ des métiers qu'il peut désormais effectuer. Pour l'équipe du CHRS il s'agit d'aider la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à définir si l'état de santé de Monsieur B. constitue un handicap à minima à 79%, et ainsi lui verser une Allocation adulte handicapé (AAH) ou une invalidité permanente qui lui vaudra le versement d'une pension d'invalidité. Les travailleurs sociaux ont renseigné et envoyé le dossier administratif aux différentes instances concernant cette situation, sans cette aide Monsieur B n'aurait pas réussi à constituer ce dossier indispensable à la suite de son parcours professionnel et sanitaire.

Pour l'équipe il est important de proposer à Monsieur B. des formations compatibles avec son état de santé, ses compétences et ses souhaits. Monsieur B. qui a, par le passé, travaillé dans le bâtiment souhaite rester dans cette branche. S'il ne peut plus monter des échafaudages ou porter des charges lourdes, il envisage d'obtenir un emploi lié au maniement des outils comme une grue ou un chariot élévateur. L'équipe s'est enquis à la fois d'une formation CASES et de son financement par France Travail, le Compte personnel de formation (CPF) ou la mairie. En fonction de cela et du retour de la MDPH, Monsieur B. a pu se lancer dans la recherche d'un travail soit dans le milieu ordinaire soit dans un milieu protégé, type établissement et service d'aide par le travail (ESAT).

C'est l'accompagnement spécifique de l'Îlot à la fois global et personnalisé qui, tout en garantissant un hébergement, marie ainsi parcours de soins, parcours administratif et parcours professionnel, pour permettre une réinsertion réussie et durable.

L'exemple de cet accompagnement montre à quel point les questions du logement, de la santé, de l'emploi et des liens sociaux sont imbriquées les unes et les autres. C'est en les résolvant que la réinsertion est réussie.

CHRS CHEMIN VERT

Installé au cœur du 11^e arrondissement de Paris, le CHRS Chemin Vert accompagne vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle, des hommes sortant de prison ou sous main de justice, en particulier des hommes sous surveillance électronique et en placement à l'extérieur. En chambre individuelle, studio ou logement en diffus, le CHRS peut accueillir 60 hommes seuls.

UN CHRS 100% PUBLIC JUSTICE

Au fil des ans l'équipe du CHRS Chemin Vert a su tisser des liens de qualité avec l'Administration pénitentiaire et faire reconnaître par cette dernière le sérieux et la pertinence de son accompagnement. Le CHRS collabore notamment avec la Maison d'arrêt de Fresnes, de Paris-La Santé et de Fleury-Mérogis. Ainsi les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) du milieu ouvert ou du milieu fermé d'Île-de-France adressent régulièrement au CHRS des demandes d'aménagement de peine : Placement à l'extérieur (PE) ou Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE).

Cette année le CHRS l'Îlot Chemin Vert a accompagné et hébergé 89 hommes isolés de 18 à 65 ans. 84 % des 89 résidents présents en 2023 bénéficiaient d'une mesure de justice à leur arrivée. Le Sursis de mise à l'épreuve (SME) reste toujours la mesure la plus représentée au CHRS avec 65 % des mesures de justice, suivie par le Placement à l'extérieur (PE) et la Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) qui représentent, confondus, 24 % des mesures de justice.

En 2023, l'établissement a particulièrement renforcé son accompagnement autour de trois thématiques : la remobilisation et l'accès à l'emploi ou à la formation, l'orientation vers le logement, la recherche de solutions pour des résidents qui ont un problème de santé mentale.

89

personnes ont été hébergées et accompagnées par le CHRS Chemin Vert

84%

des résidents accueillis en 2023 avaient une mesure de justice

44%

des personnes sorties du CHRS ont intégré un logement stable

LES LEVIERS DU RETOUR À L'EMPLOI

L'établissement est depuis plusieurs années mobilisé sur le retour à l'emploi au travers d'un référent emploi au sein de l'équipe éducative. Depuis juin 2023, la permanence hebdomadaire d'un Conseiller en insertion professionnelle des Ateliers Qualification-Insertion d'Île-de-France de l'Îlot a favorisé la consolidation de l'activité.

L'équipe du CHRS Chemin Vert a également renforcé et instauré plusieurs partenariats pour dynamiser l'accès à l'emploi, avec :

- France Travail ;
- le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) d'Île-de-France ;
- des Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), Vilette Emploi ou Morgan service ;
- des associations de remobilisation comme Wake Up Café, Emmaüs Défi, FAIRE etc.

Ce travail mené par l'équipe a permis à la moitié des personnes quittant le CHRS de s'inscrire durablement dans le retour vers l'emploi. 16 résidents sur les 32 sortis en 2023 étaient en activité :

- 5 résidents en Contrat à durée indéterminée CDI ;
- 5 résidents en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) ;
- 1 résident en Contrat à durée déterminée (CDD) ;
- 1 résident avec un statut d'auto-entrepreneur ;
- 4 résidents en formation.

L'ORIENTATION VERS LE LOGEMENT

En 2023, 32 personnes sont sorties du CHRS. 44 % d'entre elles ont trouvé un logement grâce à l'accompagnement et aux partenariats noués par le CHRS, ou sont retournés dans leur famille une fois leur mesure achevée. Il est à déplorer, en plus d'une hospitalisation et de deux décès, que 8 ont été expulsées pour des problèmes de comportement et que 6 sont retournées en incarcération. Le chemin vers la réinsertion se fait pour certains en plusieurs étapes avec des allers-retours devant la justice, car cela leur demande de dépasser des modes de vie et des perceptions de soi-même modelées par la délinquance ou la criminalité. En effet pour

certaines personnes, l'image de délinquant qu'elles ont est tellement constitutive de leur identité que cela demande un travail sur soi qui est profond, long et déstabilisant. C'est une remise en question qui parfois réclame de se faire en plusieurs étapes.

Les travailleurs sociaux ont cherché à impliquer davantage les résidents dans les démarches d'accès au logement afin que chacun puisse mieux en comprendre le sens et devenir acteur de sa réinsertion. Ainsi le parcours du résident en trois étapes a été reconduit en 2023.

Étape 1 : accueil de la personne à son arrivée dans le collectif de Chemin Vert. Ce temps est dédié à créer du lien. La personne se familiarise avec l'équipe socio-éducative, rencontre son référent social et découvre le fonctionnement du centre.

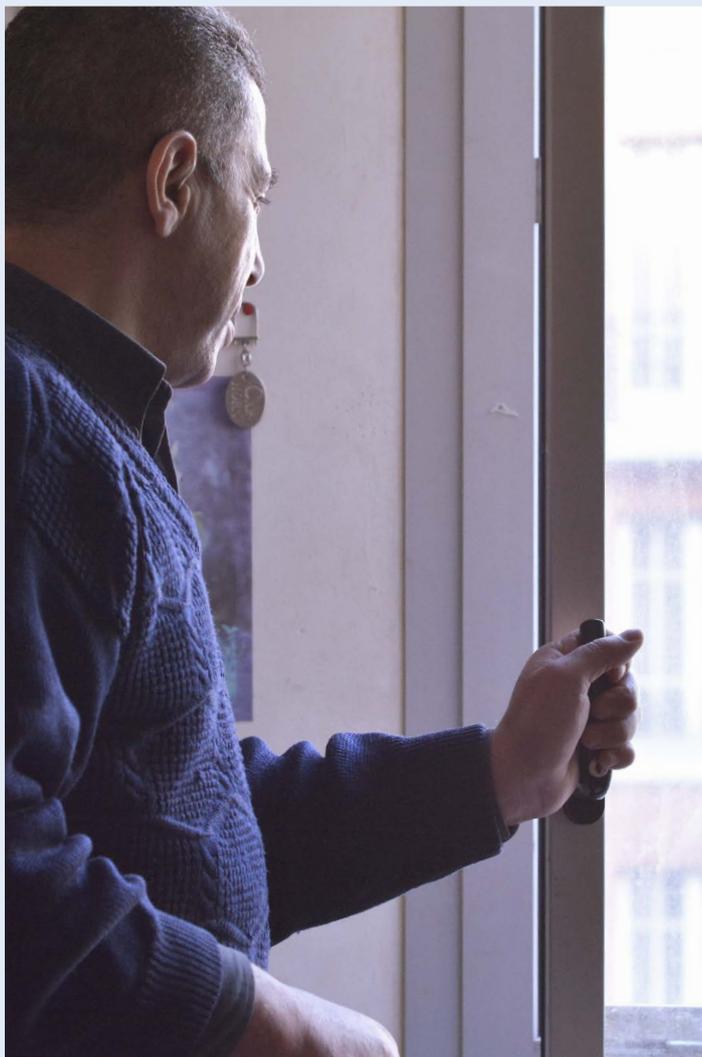
Étape 2 : dans le respect du souhait du résident, son rythme et sa capacité à vivre de façon autonome, si celui-ci est capable de quitter le collectif, il lui est proposé la possibilité de s'installer dans un hébergement en appartement partagé avec deux autres résidents à Aubervilliers.

Étape 3 : lorsque le résident travaille ou possède des ressources stabilisées, il peut alors rejoindre une studette à Vincennes, c'est la dernière étape avant une sortie préparée avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

LA RECHERCHE DE SOLUTIONS POUR LES RÉSIDENTS QUI ONT UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE

Pour assurer le suivi médical, le CHRS a entrepris de renforcer ses relations avec les grands acteurs du soin du territoire du 11^{ème} arrondissement : le Centre médico-psychologique (CMP) République, le Centre d'accueil psychiatrique (CAP) Bastille, l'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC).

Ainsi depuis juin 2023, deux psychologues du CMP République viennent au CHRS tous les mois pour recevoir en entretien individuel 2 ou 3 résidents orientés par les travailleurs sociaux. Puis toutes les 8 semaines, l'équipe du centre rencontre l'équipe de l'Îlot pour une réunion de synthèse. Cela permet d'échanger autour de situations des personnes hébergées qui ont un suivi psychologique au CMP, dans le respect du secret médical. L'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC) est intervenue en 2023 pour un résident qui développait une forme de paranoïa qui rendait impossible tout adhésion à l'accompagnement. Si une personne suivie évoque des tendances suicidaires, elle est systématiquement orientée par l'équipe du CHRS vers le CAP Bastille. Cette dernière année, 4 résidents ont ainsi été suivis par un soignant du CAP. Cette fluidité entre les deux structures, est déterminante pour nos résidents en souffrance.



A la suite d'un important conflit familial et du départ de son foyer, Monsieur K. entre dans un parcours de marginalité et de délinquance, ce qui lui a valu plusieurs condamnations. Lorsqu'il arrive au CHRS en juin 2022, il bénéficie déjà d'un CDDI d'agent d'entretien en bionettoyage. Il travaille dans un organisme public de la Ville de Paris. L'employeur semble satisfait, le contrat de 4 mois est renouvelé une première fois. Mais il souhaite changer d'employeur car un nouveau poste lui permettrait d'obtenir un CDI et donc de sécuriser son parcours professionnel, d'augmenter ses revenus et son niveau de qualification.

Après une rapide évaluation de la faisabilité de son projet, nous le soutenons car il a montré de réelles compétences à occuper son premier poste, et nous sentons que la valeur « travail » est bien présente dans son identité. Il sait aussi qu'il peut s'appuyer sur nous si besoin pour l'aider à gérer la pression liée à ce nouvel emploi. De fait, il devient « chef d'équipe » toujours dans le secteur du nettoyage.

Après plusieurs mois à ce poste, à la suite de l'orientation en résidence sociale, Monsieur K. se voit proposer une studette, il quitte le CHRS et emménage dans son nouveau logement.

CHRS LES AUGUSTINS

Implanté dans le centre-ville d'Amiens, cet établissement peut accueillir 56 hommes seuls, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Il donne priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

La plupart des personnes accueillies au CHRS les Augustins ont besoin d'un fort soutien administratif pour restaurer leurs droits. **Les Éducatrices spécialisées, les travailleurs sociaux et les Conseillères en insertion professionnelle (CIP) du CHRS y travaillent et les accompagnent dans leurs démarches.** Ces restaurations des droits sociaux, comme celles de la confiance et l'estime de soi sont indispensables pour accéder à un suivi médical, pouvoir prétendre à des allocations, pour certains à des reconnaissances de handicap, et mener ensuite un travail de remise à niveau, de recherche d'emploi et de logement autonome ou adapté.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS UNE SANTÉ RESTAURÉE

En 2023, 42 des 55 adultes accompagnés en hébergement social, rencontraient au moins une difficulté de santé avérée : troubles psychiatriques, pathologies diverses, ou addictions à l'alcool. Pour ces résidents, c'est le principal frein à lever pour un projet d'insertion durable. Au quotidien l'équipe, épaulée par deux infirmiers, veille à la prise volontaire de médicaments, au rappel des rendez-vous médicaux et accompagne physiquement ceux qui ont besoin d'une consultation aux urgences du Centre hospitalier Philippe Pinel.

L'équipe pluridisciplinaire du CHRS a également mis en place des partenariats adaptés aux différentes situations rencontrées.

- Lorsqu'un **résident, souffrant de troubles de la santé mentale**, se met en danger seul ou en se confrontant aux autres, la prise en charge des troubles psychiques s'appuie sur les interventions sur site du personnel de l'Équipe mobile de prévention psychiatrique et d'accès au soin (EMPPAS) du Centre hospitalier Philippe Pinel (hôpital psychiatrique d'Amiens).
- Pour **les résidents avec des problèmes d'addictions**, la prise en charge se fait en collaboration avec les associations Addictions France 80 et le Mail, via des réunions de synthèse régulières (mensuelles ou bimensuelles) entre l'équipe de référents de l'établissement et les équipes soignantes. **Ces temps d'échanges sont essentiels pour soutenir les actions de l'équipe du CHRS**, car la proportion de résidents souffrant d'addictions en 2023 est de 76%. Près d'un tiers sont liées à des poly-addictions.



OBLIGATIONS ET INJONCTIONS DE SOINS

Le CHRS accueille des hommes sous main de justice dont certains ont des obligations et des injonctions de soins. L'injonction de soins est une peine prononcée en juridiction de jugement, elle est conditionnée à une évaluation médicale, un médecin coordinateur est garant de son suivi, en cas de non-respect d'une injonction, la personne concernée retourne en prison. L'obligation de soins, elle aussi ordonnée par un juge, est plus « souple » car elle ne nécessite pas d'expertise préalable et repose sur la production d'un justificatif de suivi fourni par la personne concernée.

En 2023, au CHRS les Augustins il y avait 6 personnes avec une injonction de soins en addictologie et 13 avec une injonction de soins psychologiques, ainsi que 19 avec une obligation de soins en addictologie, 10 avec une obligation de soins psychologiques. Parmi ces personnes, 7 d'entre elles avaient une double injonction de soins (psychologiques et en addictologie) ou une double obligation de soins.

L'augmentation du nombre de ces personnes adressées au CHRS les Augustins montre que la compétence et le professionnalisme des équipes de l'établissement pour accompagner ces profils sont reconnus par les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et les Juges d'application des peines (JAP).

ACCÉDER À UN LOGEMENT

En 2023, les différents dispositifs, le Centre d'hébergement et réinsertion sociale (CHRS), l'intermédiation locative (IML) et la Pension de famille ont accueilli 99 personnes. L'accompagnement vers le logement prodigué par les équipes du CHRS a permis d'avoir des chiffres intéressants de sorties positives au regard du logement. Ainsi sur les 35 sorties, 18 avaient une solution de logement, sur les 8 personnes sorties du dispositif IML, 6 ont accédé à leur propre logement, et la moitié des sortants de la Pension de famille ont intégré un logement accompagné.

Ces chiffres montrent la pertinence et l'efficacité du dispositif d'intermédiation locative puisque **la majorité de ses sortants ont une solution de logement autonome.**

EMPLOI, L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES RÉSIDENTS

Une priorité est donnée à l'évaluation et à la remise à niveau des savoirs de base. **En 2023, 31 résidents du CHRS ont passé le test des savoirs de base.**

Pour renforcer encore davantage l'accompagnement vers l'emploi, un poste de Conseillère en insertion professionnelle (CIP) a été mutualisé avec les ateliers de l'Îlot à Montières. Elle intervient une journée et demie par semaine au travers d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs. Elle a également emmené des résidents à des rendez-vous dans des structures dédiées et à des événements autour de l'emploi organisés par le département et la région. Sa présence physique rassurante facilite les interactions sociales des personnes accompagnées qui vivent souvent ces situations comme des épreuves. Des bilans sur ces temps de découvertes des métiers ont été proposés par la CIP, cela permet de faire ensemble un point sur les projets professionnels de chacun, sur les compétences acquises, sur celles à développer encore pour être à l'aise dans la recherche d'emploi. L'accompagnement apporté par la CIP vise à :

- définir les étapes de la construction d'un parcours d'accès à l'emploi ;
- l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation ;
- la recherche de formation en adéquation avec le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi ;
- la pratique des contacts et des relances avec les organismes de formation, les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles de l'emploi temporaire.

En 2023, cet accompagnement a concerné 28 personnes et représenté 156 heures d'entretiens individuels.

FAVORISER LES LIENS SOCIAUX

Par le biais du sport, de la culture et de la convivialité, l'équipe socio-éducative consolide sa relation avec les personnes accompagnées. **Les activités qu'elle organise créent également du lien entre les bénéficiaires** et représentent des supports au travail éducatif sur la sociabilité et la civilité. Pour toute activité proposée aux résidents, un membre de l'équipe socio-éducative est référent. Parmi celles qui se sont déroulées en 2023, il y a eu entre autres :

- du sport tous les mercredis matin, au Gymnase de La Veillère, où foot, gym, handball, se déroulent dans la bonne humeur grâce à un animateur sportif et un salarié des Augustins. Cet atelier est obligatoire pour les personnes accueillies sous-main de justice et qui n'ont pas d'activité d'insertion ;
- des ateliers bien-être via les venues mensuelles de dix apprentis en formation du lycée professionnel de L'Acheuléen pour couper ou rafraîchir barbes et cheveux des résidents qui le souhaitent. Avoir une bonne image de soi, être présentable, bien dans son corps, sont des choses précieuses pour se sentir bien ;
- des visites de plusieurs événements culturels de la ville d'Amiens tels que « La rue est à Amiens », « Parcours Street Art » ou encore « Chroma sur la Cathédrale » ;
- une ouverture à la peinture via des tableaux qui sont choisis par les résidents à l'artothèque puis accrochés aux murs de l'établissement ;
- des sorties à la mer, des barbecues lors des beaux jours d'été pour se changer les idées ;
- la présence du groupe de musiciens de l'association Au cœur de l'Humain venus égayer la soirée de Noël et partager le repas préparé par les résidents.

Pendant plusieurs années, le Centre d'hébergement et de réinsertion les Augustins a accueilli dans sa chapelle la **troupe de théâtre la « Compagnie du Berger »**. Les comédiens, les résidents et l'équipe des encadrants du CHRS ont partagé ensemble beaucoup d'émotions et des moments inoubliables au travers des ateliers proposés avec différents intervenants. **Jouer, créer, être sur scène a permis à nos résidents de se sentir valorisés, de reprendre confiance en eux.** Du fait de l'élargissement du dispositif de Lits halte soins santé, la chapelle est entrée en rénovation et c'est un clap de fin sur ces années d'échanges culturels, amicaux et bienveillants qui a eu lieu le samedi 8 juillet 2023.

142

personnes ont été accueillies au CHRS les Augustins

CHU LA PASSERELLE

Le Centre d'hébergement d'urgence la Passerelle, à Amiens, assure l'accueil de jour et l'hébergement d'urgence de personnes en très grande difficulté sociale, sans abri ou sans domicile fixe. Plus de 20 000 nuitées sont disponibles par an.

L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour de la Passerelle est l'un des plus grands lieux d'accueil sur le territoire d'Amiens. Il offre différents services en fonction des besoins qui s'y présentent :

- accueillir, écouter, soutenir et orienter les personnes qui accèdent à l'établissement ;
- service de repas chauds 7 jours sur 7 ;
- accès à un espace toilettes et douches avec lavabos ;
- permanence médicale tous les vendredis ;
- service de bagagerie (34 casiers), qui a été, toute l'année, mobilisé par les personnes ;
- distribution de vêtements d'urgence ;
- mise à disposition de deux machines à laver et d'un sèche-linge ;
- accès aux droits : accompagnement concernant l'ouverture des droits, les prestations sociales et les questions liées à l'hébergement ;
- possibilité de domiciliation postale ;
- espace de convivialité avec mise à disposition de jeux de société, d'une télévision, d'une table de ping-pong... ;
- espace de vie sociale : initiation au vivre-ensemble avec la mise en place de trois Instances de parole animées (IPA) en 2023. Ces séances de discussion adaptées à un public mobile sont l'équivalent des Conseils de la vie sociale (CVS).

LE SUIVI PASSERELLE

L'accueil de jour aboutit pour certains à la verbalisation d'une demande d'aide plus soutenue et à la formalisation d'un suivi Passerelle. Cette demande de suivi est contractualisée, sa signature permet de mettre le bénéficiaire au cœur de son projet d'accompagnement. Ainsi avec la personne accueillie, les professionnels élaborent un Plan d'accompagnement individualisé (PAI) qui tient compte de ses besoins spécifiques, de ses ressources, de ses compétences et de ses objectifs. Ce plan peut inclure des mesures d'urgence (hébergement, alimentation, santé), mais aussi des actions à plus long terme visant la réinsertion sociale (recherche d'emploi, accès à la formation, suivi médical, accompagnement psychosocial, etc.).

896

**personnes ont été accueillies
au CHU la Passerelle**

PARTENARIATS POUR LA SANTÉ

L'année 2023 a été marquée par une réflexion en profondeur de l'équipe de la Passerelle et le souhait de mettre au cœur de ses préoccupations la santé du public précaire, qui subit de plein fouet la réalité du nonaccès aux soins. Une convention a été signée avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour créer un parcours plus fluide et le déblocage des dossiers dits « complexes » auprès de l'administration concernée. Cette collaboration aboutit à une priorisation particulière, avec des créneaux dédiés et une attention bienveillante de la part des professionnels de santé, lorsque nous accompagnons nos usagers pour réaliser des bilans médicaux au niveau des Centres de prévention et d'examen de santé (CPES).

Afin de renforcer ces actions ainsi que les prestations proposées par l'accueil de jour, et favoriser la réinsertion des personnes prises en charge, l'équipe du CHU la Passerelle travaille quotidiennement avec différents partenaires :

- l'association le Mail pour ce qui touche aux divers problèmes d'addictions ;
- l'association Addictions France pour les soins ambulatoires et ses Lits d'accueil médicalisés (LAM 80), qui ont permis d'effectuer quatre orientations abouties vers ce nouveau dispositif avec un savoir-faire sur les questions d'addiction ;
- le centre SÉSAME lorsqu'il s'agit de cure en alcoologie ;
- l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPAS) ;
- l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), en 2023, une centaine de personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement de l'ESSIP ;
- les Lits halte soins santé mobile (LHSSM), dispositif créé en 2023 par l'Îlot qui va au-devant de personnes éloignées d'un parcours de soins ;
- l'Unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) pour poursuivre et maintenir un accompagnement psychiatrique et psychologique des personnes sortant de détention, et la mise en place d'un relais avec les CMP pour une continuité des soins.

Pour les personnes dont les facultés sont altérées, une mise sous protection peut être envisagée. En lien avec le médecin expert, un travailleur social remplit le dossier. Cette action peut se finaliser par un accompagnement physique au tribunal (audience devant le juge des tutelles).



ACTIONS POUR LE LOGEMENT

En 2023, parmi les personnes accompagnées par la Passerelle il y a eu 78 sorties, dont 17 % sont partis pour des logements autonomes (9 % en logement privé, 7 % en logement public et 1 % en solidarité). Dès son admission en Hébergement d'urgence stabilisé, la personne sollicite le SIAO afin de bénéficier d'une orientation vers un établissement d'insertion. 27 % des personnes suivies par la Passerelle ont pu prétendre à une orientation vers un dispositif Accueil hébergement insertion (AHI) contre 16 % en 2022.

Pour les personnes dont l'accompagnement est nécessaire à plus long terme, le passage par le CHRS reste la solution la plus adaptée.

VIS-À-VIS DE L'EMPLOI

Cette année, l'équipe de la Passerelle note une baisse du nombre de personnes en emploi : elles représentent seulement 6 % de celles qui bénéficient d'un accompagnement en hébergement d'urgence stabilisé. Cette diminution peut s'expliquer par un marché du travail fragilisé dans certains domaines d'activité. Souvent, les personnes travaillent dans la restauration, le nettoyage, le bâtiment, des secteurs en tension.

Le diagnostic social effectué à l'accueil des résidents met en avant les potentiels et les faiblesses des personnes. Connaître les différents partenaires de l'insertion est essentiel dans leur parcours. C'est pourquoi l'équipe du CHU travaille en étroite collaboration avec : la Mission locale, l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), France Travail, les entreprises d'insertion, l'École de la 2^{ème} chance (E2C), les agences d'intérim à vocation sociale, etc.

Courant 2023, la présence de 212 jeunes âgés de 18 à 25 ans sur les dispositifs de la Passerelle a fait naître un véritable questionnement et amène à réfléchir sur de futures modalités d'accompagnement plus adaptées à leur jeune âge.

LES LIENS SOCIAUX

Richard, un homme d'une quarantaine d'années, marqué par un passé judiciaire tumultueux ponctué d'épisodes de violence et de consommation de stupéfiants et d'alcool, était une figure familière de notre service. Nos interactions avec lui étaient souvent tendues, reflétant les défis auxquels nous étions confrontés dans notre tentative de lui venir en aide. Après des années d'errance et d'isolement, il a de nouveau frappé à la porte de notre structure, cherchant peut-être un répit à sa solitude et à ses tourments. Malgré la complexité de nos relations passées, nous avons saisi cette opportunité pour lui montrer que nous étions là pour l'aider, qu'il pouvait compter sur nous à sa sortie de détention. Peu à peu, une lueur de confiance s'est installée entre Richard et notre équipe, et il a commencé à se montrer plus réceptif à notre soutien. Nous avons entamé un suivi attentif et intensif, mettant en place des démarches administratives laborieuses mais nécessaires pour dénouer les obstacles qui entravaient son chemin vers la réinsertion sociale. Grâce nos efforts pour l'accompagner vers un avenir meilleur, Richard a trouvé un refuge temporaire dans une pratique sportive intense, une tentative peut-être de fuir ses démons intérieurs. Le travail mené par les professionnels pour l'inscrire à diverses activités lui a été bénéfique. L'exercice physique lui a permis de reprendre confiance en lui et de s'aérer l'esprit. Selon Richard : « Avant, j'avais tellement d'colère que je voulais sauter sur le premier qui croisait mon regard. Puis j'ai commencé à faire du sport, et je m'suis rendu compte que ça ramène moins de problèmes de s'acharner sur les machines de salles de sport que sur des gens... Et puis là-bas les gens me regardent différemment, presque avec du respect. »

Cette tranche de vie met en évidence les rebondissements du parcours d'un individu en quête de mieux-être, confronté à ses propres difficultés mais soutenu par une équipe déterminée à relever les défis et à lui offrir une seconde chance.

CHRS THUILLIER

Le CHRS de la rue Louis Thuillier à Amiens héberge et accompagne des femmes seules, des familles, des pères ou mères isolés avec leurs enfants. Pour certains d'entre eux, il permet de renouer les liens parentaux et d'exercer leur droit de garde dans le logement mis à leur disposition, en fonction des décisions judiciaires. Cet établissement est également spécialisé dans l'accompagnement de femmes sous main de justice.

ACCÉDER À UN LOGEMENT AUTONOME

Pour les personnes accueillies dans le CHRS Thuillier, l'accès au logement symbolise une étape importante de leur parcours de vie. Rapidement, les familles souhaitent travailler cet axe, qui représente une priorité pour elles. Pour autant, les familles ne sont pas toutes en capacité d'accéder à cette autonomie. Il est nécessaire de prévoir un temps dit « d'évaluation » afin de travailler sur les dossiers de demande de logement en adaptant l'orientation à la situation. Ces orientations sont réalisées en collaboration avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) de la Somme, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Oise mais également la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS) dans le cadre de l'établissement des dossiers prioritaires : droit à l'hébergement opposable (DAHO) et droit au logement opposable (DALO).

Pour certaines personnes, trop affectées par des difficultés de santé ou leur parcours de vie, le recours au logement autonome n'est pas envisageable à moyen ou long terme. Dans ce cas, l'équipe travaille sur des orientations différentes telles que les structures médico-sociales, les pensions de famille, les maisons maternelles, les résidences sociales ou résidences accueil.

Malgré des situations de grande précarité, les personnes hébergées sortent du CHRS dans des conditions plus favorables et de moindre exclusion que lorsqu'elles sont arrivées.

« Je suis arrivée en France le 21 juillet 2017 et je suis originaire de Kinshasa, en République du Congo. J'ai passé des moments très difficiles jusqu'à ce que je quitte Paris pour Amiens avec mes deux enfants. Après avoir été régularisée, mon histoire a changé quand nous sommes arrivés à l'Îlot. Les choses ont avancé du jour au lendemain. Tout s'est bien passé. Aujourd'hui, 12 février 2024, je suis à 15 jours d'accéder à mon propre logement. »

FAVORISER LE RETOUR VERS L'EMPLOI

Grâce à la collaboration de la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) dépendant des ateliers d'insertion de Montières, venue en renfort de l'équipe éducative, les résidents qui se sentent prêts à élaborer un projet professionnel ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi. Cette construction se fait pas à pas, sans suivre un schéma commun à tous mais en essayant, autant que possible, de s'adapter à chacun et de prendre en compte son parcours de vie, ses difficultés et ses contraintes.

Durant l'année 2023, ce sont 11 personnes qui ont été suivies dans ce cadre, pour une trentaine d'entretiens individuels menés.

Cet accompagnement visait à :

- **l'investissement dans la construction d'un parcours d'accès à l'emploi** grâce à une réflexion autour du projet professionnel, en définissant ses étapes ;
- **l'appropriation des outils** indispensables à la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mise à jour de l'espace personnel France Travail...) ;
- **la recherche des solutions** de formation requises par le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi, le contact avec des organismes de formation, des entreprises, des structures d'emploi temporaire ou d'insertion par l'activité économique ;
- **la participation à des sessions de recrutement** (formation ou emploi) et l'obtention d'entretiens avec des entreprises du secteur aidé ou traditionnel (Humando, Interinser, Les Astelles, La Citadelle, Veolia...) ;
- **l'entrée en formation certifiante** (préparation à des titres professionnels de niveau V) ou à des contrats de travail (intérim, CDDI, CDD, voire CDI).

Sur ces 11 résidents accompagnés en 2023, **8 ont accédé à un emploi et/ou à une formation** (2 en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), 2 en contrats d'intérim, 4 entrées en formation individualisée), tandis que les 3 autres travaillent encore à la définition de leur projet professionnel.

RÉSOUTRE LES SOUCIS DE SANTÉ

Les parcours de vie difficiles qu'ont connus les personnes accueillies sont souvent à l'origine de problèmes de santé : troubles psychiatriques, addictions, pathologies diverses. Pour aider ces personnes à apaiser leurs maux, le CHRS Thuillier travaille en étroite collaboration avec les partenaires du soin : les Centres médico-psychologiques (CMP), le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), l'association le Mail, l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS), l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), le centre d'addictologie SÉSAME...

Le CHRS a également un partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le Centre de prévention et d'examen de santé (CPES) qui permet de faire bénéficier les résidents d'un examen global de prévention une ou deux fois par an. Ce bilan a pour but de **remobiliser les personnes accueillies sur leurs problématiques médicales et ainsi de prioriser les démarches de soin par la suite**. Une convention entre le pôle précarité de la CPAM et le CHRS Thuillier a été établie afin de faciliter l'instruction ou le renouvellement des droits à la couverture sociale.

RENFORCER LES LIENS FAMILIAUX ET SOCIAUX

Au cours de l'année 2023, plusieurs femmes, avec ou sans enfants, ont été orientées vers le CHRS Thuillier. Beaucoup d'entre elles ont été - ou sont encore - victimes d'une violence conjugale qui se manifeste par des agressions physiques, verbales ou psychologiques telles que les menaces, le harcèlement moral, les atteintes à la vie privée ou encore les injures et la diffamation.

« Comment évoluer dans un contexte de violence et surtout quel avenir puis-je donner à mes enfants ? » Pour y répondre et proposer un accompagnement adapté aux victimes comme aux auteurs, l'équipe des travailleurs sociaux de Thuillier continue de se former sur cette thématique et reste en veille juridique pour dispenser un accompagnement plus efficient.

Durant l'année 2023, l'équipe a participé à plusieurs événements en lien avec cette problématique comme la conférence « Le contrôle coercitif : au cœur de la violence conjugale » réalisée par Andrea Gruev-Vintila, maîtresse de conférences en psychologie sociale, et la conférence organisée par l'association AGENA sur les auteurs de violences intrafamiliales.

Concernant la question de la parentalité, l'équipe a imaginé différents outils :

- mise en place de partenariat avec le Conseil départemental sur les questions d'information préoccupante ;

- mise en lien avec les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) en vue d'un partenariat ;
- mise en place auprès des familles d'ateliers sur les questions de parentalité (sensibilisation aux carences affectives, obligation de scolarité et d'éducation, danger des écrans...);
- finalisation du projet de mise en place d'ateliers « Libérer la parole » animés par une psychothérapeute, future bénévole de notre établissement ;
- accueil de stagiaires en psychosociologie avec pour projet la mise en place de procédures d'accompagnement à la parentalité et de développement du partenariat via l'ancrage territorial.



89

personnes ont été hébergées et accompagnées par le CHRS Thuillier

76%

des résidents sont sortis avec une solution de logement adaptée

CHRS VAL-DE-MARNE

Le CHRS Val-de-Marne est désormais implanté sur un seul et même bâtiment situé à Fontenay-sous-Bois. Il héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples ou des femmes avec un enfant de plus de trois ans, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Cet établissement donne la priorité à l'accueil de femmes sous main de justice, lorsqu'elles lui sont adressées. L'accompagnement proposé par l'équipe du CHRS Val-de-Marne vise à restaurer les droits.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

La plupart des personnes admises au CHRS Val-de-Marne présentent des difficultés récurrentes qui compliquent leurs démarches d'accès à l'emploi. Bon nombre n'ont pas d'expérience professionnelle, ont une faible connaissance du monde du travail, de l'entreprise et des services, et par conséquent des codes de comportement en entreprise. Elles ne possèdent pas ou peu de qualification, plus de la moitié d'entre elles maîtrise mal les savoirs de base et leur faible niveau les pénalise dans leur accès à un emploi même si des dispositifs tels que la plateforme de l'insertion sont sollicités, elles n'ont pas de projet professionnel.

Pour **dépasser ces difficultés et favoriser leur insertion dans le monde du travail**, en plus de l'accompagnement délivré par les travailleurs sociaux du CHRS, une Conseillère en insertion professionnelle (CIP) intervient dans le cadre d'une permanence emploi. Les objectifs de cette permanence visent à effectuer un diagnostic sur la situation professionnelle de la personne accueillie : élaborer avec elle un parcours vers l'emploi, identifier un ou des métiers et évaluer le niveau de motivation de la personne à s'investir dans une recherche d'emploi et dans un métier donné. La CIP va vérifier la faisabilité de son positionnement professionnel par rapport à ses compétences, puis mettre en place les outils de communication (CV, lettre de motivation), apprendre à construire et à utiliser ses outils de recherche d'emploi, construire sa présentation et sa communication en vue des entretiens de recrutement à venir.

Des ateliers collectifs sont également proposés pour expliquer ce qu'est une entreprise, la manière de se présenter : tenue vestimentaire, langage à éviter, les questions à poser, etc.

Cet accompagnement porte ses fruits, ainsi parmi les **14 personnes qui ont quitté le CHRS en 2023, 6 personnes étaient en CDI, 1 en CDD, 1 autre en CDDI, 2 personnes en formation diplômante et 4 personnes en recherche d'emploi.**

VERS UN LOGEMENT AUTONOME

En 2023 l'équipe du CHRS a constaté une chute importante du nombre de sorties vers le logement. Peu de résidents se sont positionnés sur des propositions de logement alors que leur situation le leur permettrait néanmoins. Le statut matrimonial à l'admission de beaucoup des résidentes constitue un facteur qui vient compliquer l'accès au logement. Orientées parce qu'elles ont été contraintes de quitter le domicile conjugal pour faits de violence elles sont encore mariées lorsqu'elles intègrent le CHRS. Elles sont alors face à deux procédures longues : l'attente d'une ordonnance de non-conciliation au cours des démarches de divorce et le temps de l'obtention d'un logement social.

Le parcours de Madame C. est assez représentatif des situations que l'on rencontre au CHRS. À savoir, des femmes trouvant rapidement du travail et en instance de divorce.

Madame C. travaillait gratuitement dans le restaurant de son mari. Jusqu'au jour où, à la suite de violences répétées, elle est partie. Elle est arrivée au CHRS en 2018. Elle a alors entrepris des démarches de divorce ainsi que les différentes démarches pour être indépendante administrativement. À son arrivée, Madame C. parlait très peu français. Cependant elle a rapidement trouvé un emploi comme employée libre-service dans un supermarché. Les démarches pour son divorce ont été longues mais Madame C. a compris que ce divorce était une étape indispensable pour qu'elle puisse avoir accès à un logement. Après trois propositions de logement n'ayant pas abouti, Madame C. a pu obtenir, en avril 2023, un logement très proche de son travail. Madame C. rencontrant encore des difficultés avec le français, elle a souhaité être accompagnée par son éducatrice référente pour la signature de son bail. À la suite de cela, l'équipe a passé le relai à son fils majeur pour qu'elle ne soit pas seule face à cette nouvelle étape de sa vie.

Toutefois 50 % des 14 sorties de 2023 sont des sorties positives au regard du logement : 3 personnes ont intégré un logement autonome public, 1 personne a intégré un logement autonome privé, 2 personnes ont intégré une Résidence sociale (RS), 1 personne a quitté l'établissement pour une solution familiale, 4 personnes ont quitté l'établissement à leur initiative, 3 personnes ont quitté l'établissement après avoir refusé une proposition de réorientation par le SIAO.

LES PARTENARIATS POUR LA SANTÉ

25 % des personnes accueillies rencontraient des difficultés de santé à leur arrivée ; c'est-à-dire au moins un problème de santé somatique, une addiction et/ou un trouble de santé psychique. Ces troubles ne sont pas toujours repérés par les services sociaux qui les orientent vers l'établissement, car certaines des résidentes ont subi des violences de toutes sortes (physiques, sexuelles, psychologiques, etc.) et **les troubles de stress post-traumatique apparaissent généralement quelque temps après l'installation au CHRS**. Ainsi le chiffre de 4 personnes suivies pour des troubles psychiques avant leur arrivée est passé à 9 après leur arrivée. Les troubles se traduisent par une souffrance morale et des complications physiques qui altèrent profondément la vie personnelle, sociale et professionnelle et compliquent le parcours d'insertion.

Dès lors, il est essentiel de tisser des partenariats avec différents services de psychiatrie. Des rencontres mensuelles avec l'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets, permettent d'exposer les situations de ces résidentes, de faciliter leur orientation vers les services de la psychiatrie de secteur. L'EMPP effectue aussi des consultations et des entretiens d'évaluation avec les résidents ayant besoin d'une prise en charge dédiée, le temps qu'une orientation vers un Centre médico-psychologique (CMP) soit mise en place et que le suivi ambulatoire soit effectif. L'EMPP peut délivrer des médicaments pour les personnes qui sont en attente de la réactivation de leurs droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS) et éviter une interruption de traitement. 2 résidentes ont bénéficié à plusieurs reprises de la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS psy) pour éviter une rupture de traitement.

Certaines personnes manquent encore d'autonomie pour la gestion de leurs traitements et la prise de leurs médicaments. Le CHRS fait appel à un service infirmier de soins à domicile qui visite régulièrement des résidentes pour surveiller la bonne prise des médicaments et prévenir la rupture des traitements. Il intervient également ponctuellement pour le suivi de constantes (tension artérielle, glycémie, etc.). **En 2023, 2 personnes ont été suivies quotidiennement au sein du CHRS par un service de soins infirmiers.**

L'addiction aux stupéfiants est un phénomène

moins dans ce CHRS. Néanmoins 2 résidentes ont été orientées vers un Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) en 2023.

RENFORCER LES LIENS SOCIAUX

L'équipe du CHRS a profité de l'espace jardin pour initier des activités collectives ludiques et formatrices comme la construction de meubles de jardin, l'initiation à l'agriculture écologique, **notamment avec la permaculture et la création d'un potager**, suivi d'un atelier cuisine hebdomadaire pour apprendre à cuisiner des produits frais qui contribue à la promotion de la santé en permettant aux résidentes de consommer des aliments sains et de cuisiner des repas équilibrés avec un budget contraint.

En plus de ce programme au long cours, l'année 2023 a été riche en actions de toutes sortes, pêle-mêle :

- des ateliers individuels de cours de français ;
- des ateliers collectifs de yoga ;
- quelques massages bien-être proposés par une kinésithérapeute bénévole ;
- du coaching individuel a été proposé à une résidente pour plusieurs séances qui l'ont aidée à terminer un mémoire de fin de formation ;
- des ateliers de zumba et de gymnastique douce ;
- une journée à Cabourg a été organisée l'été pour 3 enfants accompagnés de leur mère, qui n'avaient encore jamais vu la mer ;
- une visite du musée de l'Homme ;
- des spectacles de danse et de musique programmés dans les salles de Fontenay-sous-Bois ;
- un vestiaire solidaire ;
- un atelier découverte du matrimoine ;
- un repas et une fête de Noël avec distribution de cadeaux ;
- un partenariat avec la compagnie de théâtre « Compagnie des Marlins », etc.



56

personnes ont été accueillies
au CHRS Val-de-Marne

SE RÉINSÉRER PAR L'EMPLOI

Pour l'Îlot, un des piliers de la réinsertion est l'accès à l'emploi. Il est nécessaire pour pouvoir prétendre à un logement autonome et s'y maintenir, pour recréer des liens sociaux ou familiaux, pour donner un rythme de vie, pour retrouver une place au sein de la société. Sans emploi, le risque de récidive est important.

LA PRISON, UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE RUPTURE DU PARCOURS PROFESSIONNEL

Selon des données publiées par la Direction de l'administration pénitentiaire en 2021, 64% des personnes détenues en France ont un niveau collège ou inférieur, 10,9% sont en situation d'illettrisme et moins de 30% ont pu exercer une activité rémunérée en détention. Forte de ce constat, l'association a mis en place à l'arrivée de chaque personne une évaluation des savoirs de base (lecture, écriture en langue française, mathématiques, utilisation du numérique, etc.) : celle-ci se voit ainsi proposer des solutions de remise à niveau lorsque nécessaire. En effet, sans cette remise à niveau, particulièrement indispensable pour **réduire le taux d'illectronisme** chez les personnes accompagnées, il leur est bien souvent très difficile de se lancer dans des recherches pour trouver un emploi.

UN PROJET POUR CHACUN

Sur le plan professionnel, l'Îlot **offre plusieurs dispositifs** qui permettent de s'adapter aux besoins de la personne, selon ses compétences et aspirations :

- des chantiers d'insertion pour apprendre un métier tout en travaillant (restauration, mécanique, carrosserie, codage informatique, maraîchage, recyclage textile), grâce au compagnonnage prodigué par un encadrant technique spécialisé dans l'enseignement pour personnes très éloignées de l'emploi ;
- des Ateliers Qualification-Insertion (AQI) délivrant en 9 mois de formation qualifiante un diplôme d'agent de restauration collective ;
- des dispositifs de préparation à l'entrée ou au retour sur le marché du travail, permettant d'élaborer de manière personnalisée son projet professionnel, accompagné par un Conseiller en insertion professionnelle de l'Îlot, dans les 4 territoires où nous sommes présents ;
- depuis 2023 des TIG pédagogiques dont l'objectif est la réinsertion professionnelle et sociale des personnes sous main de justice.

En 2023, 124 personnes ont été accompagnées dans nos Ateliers et chantiers d'insertion et nos Ateliers Qualification-Insertion, 50% de celles qui en sont sorties ont trouvé un travail ou une formation.



Je suis sorti d'un Atelier et chantier d'insertion (ACI) de l'Îlot en juin 2023, au bout des 8 mois de la session. J'avais déjà une offre d'emploi qui m'attendait. C'est une proposition de CDI à temps plein que j'avais reçue à la suite d'un stage effectué dans le cadre d'Etap'Web.

Un travail qui correspondait totalement à mes attentes, mes compétences et mes acquis à l'ACI. Ça s'est tellement bien passé que la personne qui m'a embauché et moi sommes devenus associés et avons fondé une start-up qui fonctionne bien. Nous avons des clients et nous pouvons nous dégager des salaires. C'est un cadre dans lequel je m'épanouis et où j'ai une autonomie financière. Je suis tellement content et heureux dans ce que je fais. On peut dire, crier même, que le passé appartient au passé.

Mon passage à l'Îlot a été très bénéfique, cela m'a beaucoup apporté sur plusieurs aspects. Sur le plan professionnel avec une formation géniale, une montée en compétences, et aussi sur le plan moral. Cela apaise de savoir qu'il y a des gens sur qui tu peux compter, qui vont être là pour t'aider sur la rédaction des CV, des lettres de motivation pour postuler, qui vont te préparer pour passer un entretien. Il y a dans cet ACI une véritable écoute bienveillante.

Avant l'Îlot, j'ai vécu la détention. Là on se sent à l'abandon. Et puis j'ai rencontré la responsable des ACI d'Île-de-France, et ça a tout changé. En une semaine elle a réussi à m'obtenir une autorisation de sortie pour passer l'entretien d'admission à l'ACI alors que ça faisait des mois que je galérais pour en avoir une. Son passage dans ma vie, c'est que du positif.

Julien, ancien participant de la première promotion d'Etap'Web

PLUS DE 30 ANNÉES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

2023

- Développement des TIG pédagogiques dans 4 départements
- Création de plusieurs dispositifs d'accès à l'emploi en Île-de-France et à Paris
- Création d'un Atelier et chantier d'insertion (ACI) dans le Centre pénitentiaire de Beauvais

2022

Deux nouveaux Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) :

- Etap'Web en Île-de-France
- Agr'Îlot dans la Somme

2021

Développement des TIG pédagogiques à Aubervilliers

2020

Deux nouveaux dispositifs d'accès à l'emploi :

- Projet « Les jeunes invisibles » de l'Îlot dans le Var
- Projet Semi-liberté à Amiens

2016

Lancement de la Session d'orientation approfondie (SOA)

2009

Création des Ateliers Qualification-Insertion (AQI)

1990

Lancement des 1^{ers} Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) à Amiens



NOS ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

Lieu	LES ATELIERS DE L'ÎLOT	LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION
	Amiens, Aubervilliers	Amiens, Aubervilliers, Paris
Activités proposées	restauration, mécanique, maraîchage, informatique	restauration collective
Durée moyenne de l'accompagnement	11 mois	8 mois
Profil des personnes	Personnes embauchées en CDDI	Personnes embauchées en CDDI
En 2023		
Nombre de salariés en insertion	95	29
Réussite	44% des personnes sorties avaient un emploi ou une formation	72% des personnes sorties avaient un emploi ou une formation
Personnes sous main de justice	48%	48%
Âge moyen	41 ans	31 ans



Cofinancé par
l'Union européenne

LES ATELIERS DE L'ÎLOT

Les Ateliers de l'Îlot emploient, forment et accompagnent vers la reprise d'une activité professionnelle des personnes sous main de justice ou confrontées au chômage de longue durée. Fragilisées, mais volontaires, ces personnes sont encadrées et formées par des professionnels chevronnés, qui les initient à leur métier. Elles sont aussi soutenues dans leurs démarches pour intégrer le marché du travail.

AUTO BLEUE À AMIENS

À Montières, l'atelier mécanique s'est enrichi en 2021 d'un atelier carrosserie. Cet Atelier et chantier d'insertion (ACI), qui a connu un début très positif, s'est rapidement créé une solide réputation de sérieux et de qualité. De ce fait des amateurs de travail soigné font appel à cette équipe pour la réparation voire même la restauration de leur véhicule.

« Ce qui a été le déclencheur pour la faire restaurer c'est la rencontre avec un jeune, ancien salarié en CDDI d'Auto Bleue, qui disait beaucoup de bien de l'encadrant carrosserie et de son travail. J'ai voulu faire sa rencontre et j'ai découvert ses compétences. Je n'aurais pas laissé quelqu'un toucher à ma voiture de collection sans un fort lien de confiance. En plus du talent de l'encadrant carrosserie, j'étais sensible au côté réinsertion de ce garage. Cela me touche de savoir que c'est un lieu où des gens peuvent apprendre quelque chose. Je lui ai donc donné carte blanche pour la restauration, sans imposer de délai de livraison pour qu'elle puisse vraiment être un objet d'apprentissage. », indique le propriétaire d'une Peugeot 403 confiée à Auto Bleue.

Ainsi en fin d'année l'atelier carrosserie s'est vu confié la mission de restaurer cette voiture de collection, ce qui a permis aux salariés en CDDI de cet atelier de faire une belle montée en compétences. « En concession ils n'auraient pas l'opportunité de travailler sur une telle pièce. Cela a permis de les rassurer sur leurs capacités car ils ont commencé sur une pièce d'exception. C'est gratifiant pour eux cet avant-après. Je montre toujours aux clients ce qui a été effectué par tel ou tel salarié. Là sur une telle pièce la différence entre le avant/après est drastique. Les salariés ont beaucoup aimé ce projet car il change du quotidien. Dans ce métier restaurer une voiture ancienne c'est le Graal. Carrossier c'est un métier de patience, il faut respecter les temps de séchage. C'est aussi un métier qui demande du calme, de la minutie. Je vois les salariés acquérir ces qualités au fur et à mesure. Ce sont des choses qui leur seront utiles sur le long terme quel que soit leur métier. », Florian encadrant de l'Îlot en carrosserie.

En 2023 Auto Bleue a accompagné 12 agents polyvalents en mécanique, 2 agents de nettoyage de véhicules et 5 aides carrossiers.

AGR'ÎLOT DANS LA SOMME

Depuis mai 2022, l'Atelier et chantier d'insertion Agr'Îlot forme aux différents métiers du maraîchage, un domaine qui embauche. Le marché de l'emploi du secteur agricole dans la Somme est en tension. Créer un ACI dédié à ce secteur est pertinent car non seulement l'Îlot fait le lien entre les demandeurs d'emploi et les exploitants agricoles, mais apporte aussi une réponse au chômage des personnes du territoire. Ces salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement et d'un cadre aménagés pour qu'ils puissent devenir autonomes et s'adapter aux rythmes et aux difficultés du secteur agricole. **Ils peuvent aller jusqu'à un certificat de qualification professionnelle** (machinisme agricole, métiers de la logistique) ou encore à l'acquisition de compétences essentielles d'ouvrier agricole-maraîcher.

Pour eux, faire partie de la filière agricole donne une dimension toute particulière à leur contribution à notre société : participer à la production d'aliments sains. Cela donne un sentiment de fierté de trouver leur place dans un secteur indispensable au quotidien de leurs concitoyens, et favorise l'estime de soi.

Le projet a démarré dans des exploitations agricoles de producteurs d'endives, qui ont la particularité de nécessiter de la main-d'œuvre toute l'année. Cette expérience est formatrice pour s'insérer dans le monde agricole où l'offre d'embauche est forte. Les salariés en CDDI de cet Atelier et chantier d'insertion travaillent 24h par semaine réparties sur 3 jours. **Avoir travaillé dans une endiverie est un atout sur leur CV.** Un point positif pour candidater dans un secteur qui recrute, cela montre que la personne a envie de se remettre en emploi.

L'ÎLOT GOURMAND

À la fois cuisine centrale et self, **l'Îlot gourmand offre deux dispositifs d'accompagnement dans un même lieu** : il accueille à la fois des personnes salariées en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) qui sont en Atelier et chantier d'insertion (ACI) et les personnes qui sont en Atelier Qualification-Insertion (AQI) (à découvrir p. 28). Ces chantiers permettent de s'initier de façon sensiblement différente à tous les postes que peuvent occuper les agents polyvalents de restauration.



ETAP'WEB À AUBERVILLIERS

Démarré en 2022, Etap'Web a pu se développer sur l'année 2023 en accueillant au total 15 salariés en insertion. Pour une durée de 8 mois renouvelable jusqu'à 24 mois, sur une base hebdomadaire de 26 heures, des salariés en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) suivent l'enseignement donné par un encadrant technique dédié. Une fois les bases acquises, ils travaillent sur des prestations confiées par des clients (création, refonte ou maintenance de sites Web, etc.). **Ils ont ainsi renforcé leurs compétences en développement Web et notamment en WordPress, ce qui leur a permis de créer des sites vitrine et e-commerce** aussi bien pour le compte d'entreprises, d'associations que d'institutions. Ils ont également travaillé sur des ajouts ou modifications sur des sites existants et aussi réalisé une prestation en interne avec la création du site www.etapweb.fr.

Outre cette partie apprentissage métier, les salariés en insertion sont accompagnés par les deux Conseillers en insertion professionnelle (CIP) des chantiers franciliens, qui à travers ateliers collectifs et entretiens individuels permettent une réflexion sur leur parcours, les problématiques sociales rencontrées, les thématiques liées au monde du travail et de l'entreprise, mais aussi les techniques de recherche de stage puis d'emploi.

44% des personnes ayant quitté les ateliers et chantiers d'insertion, ont trouvé soit un emploi soit une formation

RECYCLAGE TEXTILE À BEAUVAIS

L'Îlot a remporté un appel à projets concernant la création d'un Atelier chantier d'insertion (ACI) en milieu carcéral, avec un projet de valorisation et recyclage d'articles textiles implanté dans le Centre pénitentiaire de Beauvais. Cet atelier fonctionne en partenariat avec Solitex'Oise et Emmaüs Beauvais. Les personnes détenues qui sont salariées de cet atelier travaillent à deux activités à partir de ballots vêtements livrés par cette dernière. La première étape consiste à trier et étiqueter les vêtements qui peuvent être revendus dans les magasins de l'association. L'autre est de transformer les vêtements en coton impropres à la vente en chiffons d'essuyage pour Solitex. Pour les détenus qui ont pu intégrer cet ACI c'est une véritable opportunité : ils peuvent toucher un salaire, sortir de l'ennui de l'encellulement, apprendre de nouvelles compétences et bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif efficace.

« L'accompagnement c'est un gros plus. On est vraiment accompagné, on voit que ça bouge. J'ai déjà obtenu un rendez-vous avec une agence d'intérim et ça me donne tous les contacts pour faire les démarches avant la sortie et donc ça fait gagner du temps pour après. » dit G. incarcéré au Centre pénitentiaire de Beauvais et salarié de l'Atelier et chantier d'insertion textile.



Cofinancé par
l'Union européenne

LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION

Les Ateliers Qualification-Insertion (AQI) ont un statut d'Atelier et chantier d'insertion, et sont reconnus par les pouvoirs publics comme des structures de l'insertion par l'activité économique. Ils permettent l'obtention d'un titre professionnel reconnu par l'État, véritable sésame pour pouvoir intégrer le monde du travail.

ÎLE-DE-FRANCE

Depuis plus de 15 ans, à Paris et Aubervilliers, l'Îlot prépare au titre professionnel d'agent de restauration des personnes éloignées de l'emploi. Sur une durée de 9 mois, l'apprentissage se divise en trois temps distincts (l'Îlot, le centre de formation AFCEI et les temps en entreprise), chaque semaine suit un rythme différent. L'enseignement théorique, mais surtout pratique du métier d'agent de restauration collective reste naturellement le cœur du parcours, mais l'accompagnement est global afin de permettre à chacun de mettre toutes les chances de son côté pour une réinsertion complète et pérenne. Lors de périodes de regroupement à l'Îlot, ce sont différents partenaires, associations, organismes de formation mais aussi bénévoles qui viennent animer des ateliers sur différentes thématiques, en alternance avec les Conseillers en insertion professionnelle (CIP) de l'association.

Quelques thématiques d'ateliers : la communication verbale et non verbale, les codes de l'entreprise, la gestion du budget, les remises à niveau en français et mathématiques, les ateliers informatiques, des interventions de France Travail en début et fin de parcours pour les AQI, santé et addictions, une ou plusieurs présentations du métier par un professionnel de la restauration collective, une ou plusieurs sorties culturelles ou de loisir pour renforcer la cohésion et des ateliers spécifiques qui vont répondre à des problématiques particulières à un groupe. **En 2023 l'accent mis sur la maîtrise du numérique se poursuit** pour pallier les difficultés importantes des salariés qui se trouvent confrontés à la dématérialisation des démarches administratives et qui n'ont pas eu les formations antérieures pour pouvoir être autonomes.

78%

des personnes inscrites
aux AQI 93 sont allées jusqu'à
l'examen

71%

d'entre elles ont obtenu leur
diplôme



Cofinancé par
l'Union européenne

SOMME

Au sein de l'Atelier et chantier d'insertion de l'Îlot gourmand, un Atelier Qualification-Insertion (AQI) est organisé de manière spécifique. Chaque année 12 à 14 demandeurs d'emploi, éligibles au secteur de l'insertion par l'activité économique, préparent dans le cadre d'un parcours de qualification complet le titre professionnel du ministère de l'Emploi d'agent de restauration. Un Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) de 8 mois associe une participation à la production au sein de la cuisine centrale, et une formation théorique et pratique de 300 heures dispensée par l'AFEC, organisme de formation. Par ailleurs, les salariés bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé afin de permettre la levée des freins à l'emploi, le développement de l'autonomie, l'ouverture culturelle et l'intégration citoyenne.

Le métier d'agent de restauration offre de réels débouchés, essentiellement dans les entreprises de la restauration collective qui se divisent en trois grands secteurs d'intervention : la santé (hôpitaux, cliniques, EPHAD, ...), le scolaire et les entreprises. Il permet également des ponts avec le secteur de la restauration « traditionnelle ». **En 2023 la promotion a ainsi reçu le parrainage du gérant de la Brasserie Jules à Amiens, restaurant incontournable de cette ville.** Ils ont été invités à découvrir les cuisines, la réalité d'une brigade et à venir y déjeuner. Une attention qui a beaucoup stimulé les salariés de cette promotion heureux d'accéder à cet établissement prestigieux.



L'ANTENNE DE L'ÎLOT DANS LE VAR

L'antenne dans le Var est dédiée à la réinsertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi avec une attention particulière apportée aux personnes ayant connu la prison ou sous main de justice. Elle vit sa seconde année pleine d'activité. Le rythme des actions destinées au public justice ainsi que le nombre croissant de partenariats avec d'autres associations, montrent la réussite de l'implantation de l'Îlot dans la région varoise.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

En 2023 l'établissement de l'Îlot dans le Var a poursuivi son action d'accompagnement renforcé vers l'emploi « En route vers l'Emploi en PACA » avec un accroissement significatif du nombre de personnes repérées et accompagnées. En effet cette année l'augmentation de l'activité de repérage et d'accompagnement est de 139%. Ce sont 118 personnes qui ont été repérées et 72 qui ont été accompagnées soit 62%.

Si la visée pour chaque personne accompagnée est la réinsertion professionnelle, celle-ci passe par un accompagnement humain qui prend en compte l'individu dans sa globalité. La personne ne se résume pas à sa capacité à travailler. La Conseillère en insertion professionnelle (CIP) cherche à créer ce lien de confiance qui permettra l'accompagnement de la personne dans tous les aspects de sa vie. C'est ainsi que sont travaillés, en plus de l'insertion professionnelle : l'hébergement, la santé, les liens sociaux et familiaux.

L'AIDE POUR TROUVER UN LOGEMENT

La Conseillère en insertion professionnelle (CIP) de l'antenne accompagne la personne dans les actions à entreprendre pour l'obtention d'un logement si celle-ci est sans domicile. Elle explique et aide dans les démarches administratives, active ses liens avec les partenaires : structures d'hébergement, lieu de domiciliation, accueils de jours, le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), etc. Cela permet d'orienter de façon efficace les personnes accompagnées.

SANTÉ

Bien que le suivi de soins des personnes accompagnées ne soit pas directement dans le champ des actions de l'antenne, il est capital que celles-ci puissent être dans un bon état mental et physique pour réussir leur insertion dans le monde du travail et dans la société. Aussi l'équipe organise des actions qui favorisent le bien-être. En 2023 elles ont eu la possibilité de :

- participer à 6 ateliers sur l'estime de soi et la résilience animés par l'association Vivre en famille (AVEF). Ces ateliers sont des espaces de paroles et d'écoute avec l'objectif de mieux se connaître pour se projeter dans un avenir serein et développer l'estime de soi ;
- consulter une psychologue ;
- participer à un petit déjeuner sport santé. Des séances de sport devraient reprendre en 2024 animées par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique. Elles ont un bénéfice certain sur l'équilibre et la santé des personnes accompagnées.

RESSERREMENT DES LIENS SOCIAUX ET FAMILIAUX

La CIP participe aux réseaux rencontre parentalité qui se tiennent sur le territoire pour être en mesure de répondre aux questions et problématiques des personnes suivies. Elles sont nombreuses à être parents et à être concernées par des exercices difficiles de la parentalité. La responsable de l'antenne a rencontré au Centre pénitentiaire la Farlède la personne en charge du relais parents-enfants en détention pour permettre de relayer aux personnes incarcérées les informations concernant leurs enfants. Se savoir accompagnées sur ce sujet leur permet de se sentir rassurées.

L'ANCRAGE TERRITORIAL SE CONFIRME

La majorité des orientations vient du milieu associatif. Le constat fait l'année dernière d'une augmentation du nombre d'associations étant à l'origine des orientations de jeunes vers l'Îlot se poursuit : 5 associations différentes en 2021, 10 en 2022 et 19 en 2023. Parmi les 19 structures concernées, seules quelques-unes ont été à l'origine d'orientations régulières, notamment les accueils de jour Les Amis de Jéricho-UDV et l'Association varoise d'accueil familial (AVAF) ainsi que le CSAPA-AVASTOFA avec qui l'Îlot travaille régulièrement. La proximité géographique est un atout permettant de favoriser le travail en complémentarité.



Cofinancé par
l'Union européenne

L'ACCÈS AUX SOINS, UN PILIER POUR SE RÉINSÉRER DURABLEMENT

La plupart des personnes accompagnées par l'Îlot, qu'il s'agisse de personnes sortant de prison, sous main de justice ou en grande précarité, ont besoin d'un accès aux soins. Absence de suivi médical, fragilité psychologique, addictions, passé traumatique, autant de difficultés de parcours qui nécessitent que nous apportions à nos bénéficiaires une large palette de soins.

Surmonter des troubles psychologiques ou addictifs, recouvrer une bonne santé est incontournable pour pouvoir entreprendre un travail de reconstruction et de réinsertion. Ce sujet est d'autant plus important qu'il fait partie intégrante du plan de développement de l'association. Ainsi en 2023 en plus de ces partenariats et de son dispositif Lits halte soins santé – désormais qualifié de « résidentiel » - l'Îlot a créé deux nouveaux dispositifs de soins : le Lits halte soins santé mobile et la colocation thérapeutique.

LES DISPOSITIFS LITS HALTE SOIN SANTÉ (LHSS)

LE DISPOSITIF LHSS RÉSIDENTIEL

Le dispositif Lits halte soins santé (LHSS) résidentiel permet d'accueillir des personnes sans abri, afin qu'elles puissent recevoir des soins, comme ceux administrés à domicile. **Ce dispositif répond à ce besoin de continuité médicale pour les gens qui n'ont pas de toit.** Mais c'est également l'occasion d'utiliser ce temps d'accueil afin de proposer à la personne de sortir de cette instabilité, de cette errance dans laquelle elle est plongée.

C'est pour cela qu'un assistant de service social est associé à ce dispositif. Cela permet, durant la période de prise en charge des soins, de travailler une sortie qui soit autre que le retour à la rue, le retour en squat ou dans des conditions de vie très précaires. Ce dispositif peut aussi répondre à des besoins de certaines personnes sortant de détention. Une personne peut être libérée, avoir initié des soins en détention et nécessiter d'une continuité de ces soins une fois à l'extérieur. Début 2023, **la capacité d'accueil du LHSS résidentiel pour hommes installé au CHRS les Augustins est passée à 10 lits**, tandis que le LHSS résidentiel installé au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Thuillier propose 4 places pour un public féminin.

100%

des personnes ayant quitté notre dispositif LHSS en 2023 avaient une protection sociale complète et adaptée à leur état de santé

LE DISPOSITIF LHSS MOBILE

En parallèle à la demande de l'Agence régionale de santé (ARS), un projet de LHSS mobile a été mis en place avec le dessein d'aller au-devant de personnes précaires ayant renoncées aux soins, de leur apporter un accompagnement médico-social et psychologique. 10 ans après l'inauguration du LHSS résidentiel, sa version mobile était lancée. Un nouveau pas pour permettre au public éloigné du soin de renouer avec un suivi médical indispensable à leur santé mentale et/ou physique. Son champ d'action géographique se situe à Amiens et dans la région de Santerre (Péronne, Montdidier, Roye, Albert).

Parce que les problèmes rencontrés par le public auquel le dispositif est destiné sont multiples, l'équipe du LHSS mobile est pluridisciplinaire.

Elle est constituée de :

- une cheffe de service ;
- un médecin chargé de coordonner les actions du service, suppléé sur le territoire par un confrère ;
- deux infirmiers chargés de promouvoir la santé par les soins et par des actions de coordination et d'éducation thérapeutique ;
- un psychologue ;
- un référent social en charge de l'accompagnement social ;
- un médiateur santé en charge d'accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne et de développer la promotion à la santé par des actions de prévention à la santé en lien avec les partenaires et les institutions.

Au carrefour du sanitaire et du social, les LHSS résidentiel et mobile donnent **la possibilité aux personnes accompagnées de prendre contact avec les structures sanitaires, sociales et médico-sociales, de se (ré)inscrire dans une démarche globale de prise en compte de leur santé et de leur bien-être.** La question de l'hébergement ou du logement est un élément prioritaire de l'accompagnement social mis en place.



LA COLOCATION THÉRAPEUTIQUE

En 2023 l'Îlot a lancé un projet inédit en France dans le domaine de la réinsertion d'un public d'anciens détenus atteints de troubles psychiques : la colocation thérapeutique.

Cette unité de vie est destinée à d'anciennes personnes détenues, sujettes à des troubles psychiatriques le plus souvent psychotiques, isolées sur le plan social et sans solution d'hébergement. Ce projet a été imaginé par l'Îlot et le docteur Jouin, médecin responsable du service psychiatrique de la Maison d'arrêt d'Amiens. La colocation thérapeutique accueille en priorité des patients qui se montrent motivés, qui ont envie de se soigner, qui ont déjà investi leur prise en soin psychiatrique. D'anciens détenus qui ont tissé un lien avec le service psychiatrique de la Maison d'arrêt d'Amiens, sur lequel l'équipe de la colocation thérapeutique s'appuie, et grâce auquel les patients peuvent s'inscrire dans une continuité. « Pour que ce qui a été fait « dedans », où ils sont très contents, tienne « dehors », malgré la perte de repères ».

Le but est de favoriser l'entraide mutuelle entre ces anciens détenus souffrant de troubles psychologiques, et de les aider à se saisir pleinement de leur quotidien pour reprendre pied dans le monde en dehors de la prison : dresser la liste de courses et cuisiner en suivant une recette, entretenir la maison et planifier les petites réparations, respecter ses engagements et ses obligations... Autant de leviers pour leur apprendre à être autonomes, parce que l'incarcération et leurs problématiques psychiques les en ont jusqu'alors empêchés.

« Maîtresse de maison, c'est beaucoup de coaching pour (ré)apprendre à vivre au quotidien. Je suis le chef d'orchestre de la colocation. Je les incite à vivre ensemble dans l'entraide, le respect de l'autre, des lieux et surtout de soi. C'est très important de se respecter quand on a été abîmé par le temps en détention et, souvent, aussi par un début de vie chaotique qui a mené en prison. Les résidents ont une très mauvaise estime d'eux-mêmes. Ils ont l'impression que tout le monde les regarde en sachant qu'ils ont fait de la prison. Ils ne savent pas non plus recevoir un compliment.

Je suis là pour les aider à retrouver l'autonomie qu'ils ont perdue, je suis une sorte de « kiné de la vie sociale ». Par exemple aller à un rendez-vous médical est très compliqué pour eux. Cela demande de :

- réaliser qu'on ne va pas bien ;
- faire la démarche de prendre un rendez-vous ;
- aller au cabinet médical ;
- se déshabiller ;
- parler de soi.

C'est trop difficile pour des gens qui se sentent jugés. Ils ont besoin d'un accompagnement pour faire cette démarche.

C'est très gratifiant de les voir réussir à accomplir des gestes quotidiens dont ils n'étaient plus capables. La colocation thérapeutique c'est une véritable rééducation à la vie sociale. »

Denise, maîtresse de maison de la colocation thérapeutique

NOS MOYENS HUMAINS

L'Îlot est dirigé par un Conseil d'administration (CA) actuellement composé de 11 membres élus pour trois ans, qui se réunit au moins trois fois dans l'année (validation du budget, validation des comptes, élection du Bureau après l'AG). Le Bureau, qui émane du CA, est actuellement composé de quatre membres. Il se réunit mensuellement et propose aux membres du CA qui le souhaitent d'assister à chaque séance qui rassemble en général une dizaine d'administrateurs.

Pour mener à bien ses missions sur le terrain, l'association mise sur le professionnalisme d'équipes pluridisciplinaires composées d'une directrice du pôle hébergement pour piloter les quatre CHRIS et le CHU de l'association, de responsables d'établissements et chefs de service, de travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants de travail social), de Conseillers

en insertion professionnelle, de personnel médical (infirmières, médecins). Selon la taille et le type de mission sociale de l'établissement, elles comptent entre 2 et 17 salariés.

Son siège est piloté par un directeur général et est constitué de missions supports (gestion du personnel, comptabilité et contrôle de gestion, collecte et communication, qualité, informatique, mécénat, développement, organisme de formation,...), pour organiser la vie des établissements, dans le respect des orientations stratégiques et du projet associatif de l'Îlot.

En 2023, Patricia Jeanson a été élue secrétaire générale succédant ainsi à Charles de Raymond, toujours membre du Conseil d'administration.



Françoise SAMPERMANS
Administratrice de l'Îlot

« J'ai eu un long parcours dans la presse comme directrice d'édition de magazines. Peu avant la fin de ma carrière j'ai intégré des Organisations non gouvernementales et été, entre autre, administratrice de la Fondation de France pendant 8 ans. Cela m'a permis de connaître le monde du bénévolat et le fonctionnement des associations et des fondations.

À ma retraite je suis devenue présidente de France Générosités pour deux mandats de 3 ans. L'Îlot fait partie des associations affiliées à ce syndicat, c'est par ce biais que je l'ai découverte et apprécié la qualité relationnelle avec ses membres, comme son sérieux dans sa gestion et sa stratégie. J'ai été sensible à cette cause absolument cruciale et prioritaire, qui concerne toute la population, car nous sommes tous confrontés à la délinquance. L'Îlot dans sa lutte contre la récidive et pour la réinsertion du public justice, fait partie des solutions contre la décivilisation de notre société. L'Îlot œuvre pour le vivre ensemble, l'association ne privilégie pas des infracteurs mais travaille pour l'intérêt collectif.

J'ai donc rejoint son Conseil d'administration en 2019 et mon mandat se terminera en 2024. J'ai été très heureuse d'y être présente à cette période toute particulière de création d'un plan de développement stratégique et de pouvoir entamer une réflexion sur le devenir de l'association. Ces années sont un pivot pour l'association et c'était une chance d'être active, concrète, constructive lors de ce moment clef. J'ai aussi été impressionnée par l'investissement et la bienveillance des bénévoles et des salariés qui sont engagés au sein de l'Îlot. J'imagine d'ailleurs que je vais, au-delà de mon mandat, devenir moi-même bénévole pour continuer à apporter un regard utile sur l'avenir de cette belle organisation. »

11

administratrices
et administrateurs

207

membres de l'association

164

salariés dont 44 salariés en
insertion au 31/12/2023

32

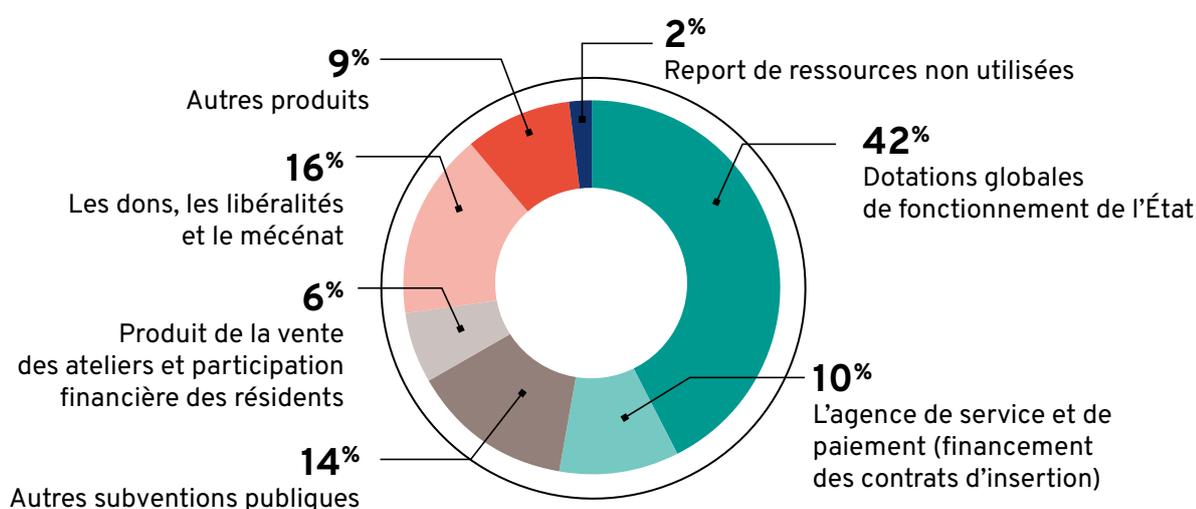
bénévoles



NOS RESSOURCES FINANCIÈRES

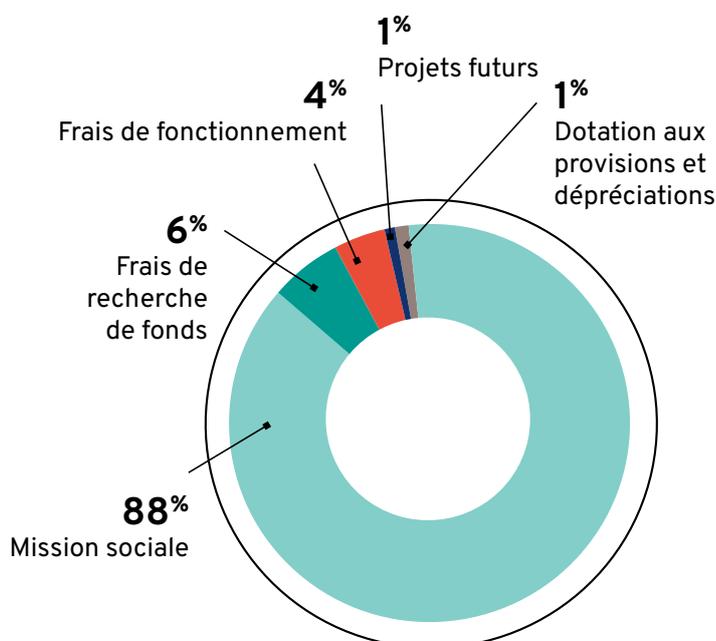
L'Îlot bénéficie de trois sources principales de revenus :

- l'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ;
- la générosité de plus de 10 000 donateurs, de fondations ou d'entreprises ;
- le produit des ventes des Ateliers de l'Îlot et la participation financière des personnes hébergées.



Près de 90 % des ressources sont consacrées à la mission sociale de l'Îlot

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : 9 582 K€, soit 88% du total des emplois en 2023. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, Ateliers et chantiers d'insertion). Elle dédie également 1% de ses moyens à la préparation de projets futurs, relevant de sa mission sociale. Le reste est consacré aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement du siège.



Depuis 1996, l'Îlot est labellisée *Don en Confiance* du Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission est

de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Ce label a été renouvelé en 2023 et ce pour trois années.

Par ailleurs, les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de commissaires aux comptes Deloitte & associés.

PERSPECTIVES : LA POURSUITE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

L'année 2023 a été celle de la poursuite du plan de développement stratégique pour faire de l'Îlot un acteur d'envergure nationale dans le domaine de la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou sous main de justice. Les projets mis sur pieds en 2022 et 2021 ont été consolidés et l'élan d'initiatives, de créations de projets loin de se tarir ou de se ralentir semble s'accélérer. L'Îlot est un véritable laboratoire d'idées pour favoriser la réinsertion.

Amener les personnes qui ont eu un parcours de délinquance à entrer en désistance est un procédé complexe, qui joue sur plusieurs leviers. Rien n'est gagné ou facile et demande aux équipes de l'Îlot d'interroger régulièrement les méthodes, les partenariats pour être toujours plus efficaces. Nos grands axes stratégiques restent les mêmes mais ils s'affinent, ils s'adaptent aux enjeux et réalités de la société et s'enrichissent de nouveaux outils.

NOS GRANDS AXES STRATÉGIQUES

Éviter les ruptures de parcours à la sortie de prison en renforçant nos liens avec l'Administration pénitentiaire et en élargissant notre palette de dispositifs d'accompagnement vers une réinsertion durable, avec comme fil conducteur le « dedans-dehors ». Jusqu'alors nos interventions consistaient à aller à la rencontre de personnes détenues pour leur présenter ce que nous pourrions leur apporter à leur sortie comme soutien au travers de nos dispositifs installés à l'extérieur. En 2023, nous nous sommes davantage implantés dans les murs des prisons en lançant **notre premier Atelier et chantier d'insertion (ACI) dans le Centre pénitentiaire de Beauvais** et le dispositif « **En route vers l'emploi** » pour permettre **aux personnes détenues de préparer leur retour à l'emploi avant leur sortie**. Avec 63% de récidive dans les 5 ans en « sortie sèche », ce travail de préparation à la sortie est un véritable outil de réinsertion qui devrait être systématisé car nous sommes convaincus de la nécessité de construire la réinsertion au plus tôt de l'exécution de la peine.

Développer la mobilisation vers l'emploi en garantissant l'apprentissage des savoirs de base. Ces derniers évoluent sans cesse pour s'adapter aux changements de la société, comme le « tout-numérique » qui fragilise particulièrement les personnes que nous accompagnons. L'évaluation de ces savoirs et la remise à niveau de ces personnes sont un excellent premier pas dans la construction d'un projet professionnel réaliste, adapté. De même nos dispositifs de retour à l'emploi les TIG pédagogiques ou ceux dedans-dehors comme l'Atelier et chantier d'insertion dans le Centre pénitentiaire

de Beauvais, comme « En route vers l'emploi » dans la Maison d'arrêt de Villepinte et d'autres à venir en 2024, permettent à nos bénéficiaires de se dessiner un avenir professionnel et vont poursuivre leur assise et leur déploiement. Nous continuerons à multiplier et affirmer notre présence auprès de l'Administration pénitentiaire afin de fluidifier et intensifier nos communications avec les SPIP et ainsi diriger toujours davantage de personnes détenues vers nos structures.

Sécuriser le dispositif opérationnel de l'association en intégrant de nouvelles fonctions support dans nos équipes. Ainsi en 2023 plusieurs experts et professionnels de la réinsertion ont rejoint l'Îlot. Au siège, une responsable du mécénat, un responsable du service informatique, un responsable qualité, une chargée de mission organisme de formation, un bénévole en mécénat de compétences et une directrice du développement ont complété les effectifs actuels. Dans nos dispositifs des chargés de mission emploi, des Conseillères en insertion professionnelle (CIP), des travailleurs sociaux, des éducateurs, une maîtresse de maison, des médecins, des infirmiers sont venus rejoindre nos équipes. Notre association est étayée par ces ajouts de compétences. En 2024 leurs apports vont former une dynamique vertueuse. En parallèle, l'Îlot se dote de nouveaux outils de mesure de l'impact social de nos actions.

Créer une communauté de citoyens engagés pour participer au changement de regard, à titre individuel ou collectif. En 2023 en plus d'une visibilité accrue auprès des médias locaux comme nationaux, papier, comme radio, nous avons été régulièrement sollicités par des étudiants et des artistes qui souhaitent travailler sur le thème de la réinsertion avec des angles très intéressants. Un podcast, un mémoire, des photos, un documentaire, et autres ont été réalisés. Nous ambitionnons de faire changer les préjugés et le regard négatif que la société porte sur les sortants de prison. Nous aspirons à mobiliser la jeune génération sur la question de la réinsertion. Nous poursuivrons ce travail de sensibilisation à l'importance de cette dernière avec toujours davantage de publications, articles et témoignages qui présentent au public toutes les facettes de cette question cruciale pour notre société.



LANCEMENT DE NOTRE ORGANISME « L'ÎLOT FORMATION »

Voulue depuis l'élaboration de notre plan de développement stratégique, **l'ouverture de « l'Îlot formation » marque un moment clef dans l'histoire de notre association.** Afin de consolider les expertises que l'Îlot a cumulées depuis plus de 30 ans en matière d'accompagnement vers l'emploi, notre association a lancé son organisme de formation.

Selon des données publiées par la direction de l'Administration pénitentiaire, 81 % de personnes détenues ne sont pas titulaires d'un baccalauréat, 64% ont un niveau collège ou inférieur, et 10,9 % sont en situation d'illettrisme. De surcroît, elles sont très nombreuses à souffrir d'illectronisme, c'est-à-dire à ne pas savoir utiliser les outils numériques et informatiques. Des résultats très en deçà du niveau moyen d'éducation et de qualification de l'ensemble de la population. Ces chiffres sont éloquentes : **l'un des premiers obstacles à la réinsertion des personnes sortant de prison ou sous main de justice est le manque d'instruction et de qualification.**

Notre organisme de formation va proposer un riche catalogue de parcours allant des savoirs de base à la formation professionnalisante, avec des modules destinés à différents publics :

- **aux personnes sous main de justice accompagnées, de même qu'aux personnes très éloignées de l'emploi,** pour leur faire découvrir de nouvelles compétences et consolider celles

acquises via nos dispositifs de suivi et de retour à l'emploi ;

- **aux travailleurs sociaux et aux bénévoles,** pour renforcer leurs connaissances dans l'accompagnement du public justice et leur diffuser les dernières actualités du secteur pénal afin d'y adapter leur pratique ;
- **aux entreprises ou autres associations,** pour les sensibiliser sur la façon d'intégrer des publics sous main de justice, avec toujours la volonté de faire changer le regard du grand public sur les personnes qui ont un passé carcéral.

À terme, cet organisme de formation a vocation à devenir **un centre national de ressources** doté de trois missions : formation, recherche appliquée et diagnostics territoriaux, avec toujours cette ambition de faire changer le regard du grand public sur les personnes qui ont un passé carcéral.

2024 sera encore une année fructueuse dans la poursuite de notre plan de développement stratégique pour **faire de l'Îlot un acteur d'envergure nationale dans le domaine de la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou sous main de justice.** Cela nous permet d'en accompagner toujours davantage. Nos projets, nos expertises et nos innovations sont importants dans la lutte que la société mène contre la récidive.

UN GRAND MERCI À NOS FINANCEURS

La Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP)

L'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France

Les conseils départementaux de Paris, de Seine-Saint-Denis et de la Somme

Les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de Paris, de Seine Saint-Denis, de la Somme et de l'Oise

Les Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) de Paris, de Marseille et de Lille

Les Directions régionales et interdépartementales de l'hébergement et du logement (DRIHL) de Paris et du Val-de-Marne

Le Fonds social européen (FSE) Hauts-de-France, Île-de-France et région PACA

Les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de Paris, de Seine-Saint-Denis, du Var, de la Somme et de l'Oise

Les Villes d'Amiens, de Vincennes, de Fontenay-sous-Bois et de Toulon

La Fondation Abbé Pierre

La Fondation Ad Astra *sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation Adrien Riccobono *sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation Anastasis *sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation Cesarini *sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation Clarence Westbury *sous égide de la Fondation de France*

La Fondation Eleos *sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation des Flandres *sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation JM.Bruneau *sous égide de la Fondation de France*

La Fondation du Groupe M6

Le Fonds de Dotation Transatlantique

Groupe SANEF et SANEF Solidaire



Association reconnue d'utilité publique

88 boulevard de la Villette ● 75019 Paris
01 43 14 31 00 ● maisons-accueil@ilot.asso.fr ● www.ilot.asso.fr